

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 5/I

Séance du mardi 11 novembre 2008, première partie

Présidence de M. Claude Bonnard (Les Verts), président

Sommaire

Ordre du jour	327
Ouverture de la séance	331

Divers :

1. Prestation de serment de M ^{me} Marlène Voutat (AGT), de M. Jean Meylan (Soc.) et de M. Bertrand Picard (LE), remplaçant MM. Jeyarasasingam Sellathurai (AGT), Roger Cosandey (Soc.) et Jean-Pierre Bébox (LE), démissionnaires	331
2. Décès de M. Jacques Tuscher, ancien membre du Conseil communal	331
3. Election complémentaire d'un membre de la Commission permanente des pétitions en remplacement de M. Roger Cosandey (Soc.)	336

Communications :

1. Concours pour la création d'une œuvre d'art en hommage à Maurice Béjart. Ouverture d'un compte d'attente	332
2. Interpellation urgente de M ^{me} Sylvie Freymond et consorts : « Pour une transformation de la gare CFF proche des aspirations de la population lausannoise »	333
3. Organisation de la Commission permanente des finances du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	335

Courriel :

Absence de M ^{me} Silvia Zamora, municipale, à la première partie de la séance du Conseil communal (M ^{me} Marilou Rossier)	331
---	-----

Question :

N ^o 62 La Louve gagne-t-elle du terrain à Lausanne? (M. Jacques-Etienne Rastorfer)	335
---	-----

Lettre :

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N ^{os} 2008/22, 2008/25 et 2008/31 (Municipalité)	332
--	-----

Interpellations :

1.	« Quel avenir pour le « Site associatif du 52 » ? » (M ^{me} Adèle Thorens et consorts).	
	<i>Développement polycopié</i>	339
	<i>Réponse polycopiée de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	339
	<i>Discussion</i>	340
2.	« Crise des marchés financiers et Caisse de pensions CPCL » (M. Claude-Alain Voiblet).	
	<i>Développement polycopié</i>	340
	<i>Réponse polycopiée de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	340
	<i>Discussion</i>	341
3.	« Un tram, deux trams, une tour: ne jouons pas au bonneteau avec les axes forts »	
	(M. Alain Hubler et consorts). <i>Développement polycopié</i>	345
	<i>Réponse polycopiée de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	346
	<i>Discussion</i>	347

Postulats :

1.	« Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux ! » (M. Pierre-Antoine Hildbrand). <i>Dépôt</i>	336
2.	« Pour la production d'électricité à partir du bois des forêts lausannoises » (M. François Huguenet).	
	<i>Dépôt</i>	336

Questions orales	336
-----------------------------------	-----

Préavis :

N° 2008/22	Un Joker pour les nouvelles technologies. Réponses aux postulats de MM. Bron et Montangero (Services industriels, Enfance, Jeunesse et Education, Sécurité sociale et Environnement).	354
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Fabrice Ghelfi, rapporteur	361
	<i>Discussion générale</i>	362
	<i>Discussion finale</i>	363

Ordre du jour

5^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 11 novembre 2008 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{me} Marlène Voutat (AGT), de M. Jean Meylan (Soc.) et de M. Bertrand Picard (LE) remplaçant MM. Jeyarasasingam Sellathurai (AGT), Roger Cosandey (Soc.) et Jean-Pierre Béboux (LE), démissionnaires.

2. Communications.

3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M. Roger Cosandey (Soc.).

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R62. *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts*: «Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompier professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompier volontaires». (AGF, SPS). ALAIN HUBLER.

R63. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts*: «Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans». (CLP). PHILIPPE JACQUAT.

R65. *Pétition de M^{me} et M. Françoise et Jean-Jacques Duvoisin et consorts (200 sign.)*: «Densifier la ville, certes, mais pas à n'importe quel prix et n'importe comment! Pour la sauvegarde du bâtiment «Le Vignel» sis au ch. du Noirmont 11, 1004 Lausanne, ou pour une rénovation douce». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

R66. *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Une plate-forme de baignade à Ouchy». (SPS). ALINE GABUS.

R67. *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* demandant une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale. (AGF). ROGER COSANDEY.

R68. *Rapport-préavis N° 2008/22*: Un Joker pour les nouvelles technologies. Réponses aux postulats de MM. Bron et Montangero. (SI, EJE, SSE). FABRICE GHELFI.

R69. *Postulat de M^{me} Anna Zürcher et consorts*: «Aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F». (CLP). THÉRÈSE DE MEURON.

R70. *Postulat de M. Axel Marion*: «Faisons toute la lumière sur les ruelles sombres!» (Trx, SI). GUY GAUDARD.

R71. *Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne (41 sign.)*: «Ne défigurons pas le collège de Villamont!» (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

R72. *Pétition du Centre de quartier Malley-Montelley et consorts*: «Pour que la Dune de Malley ne devienne pas un parking!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

R73. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Et si l'on densifiait aussi le site de l'aéroport?» (Trx). ISABELLE TRUAN.

R74. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Pour une modification du nouveau plan partiel d'affectation «camping de Vidy»». (Trx). OLIVIER MARTIN.

R75. *Rapport-préavis N° 2008/23*: Réponse à trois initiatives et à deux pétitions. (AGF, Trx, EJE). FLORENCE GERMOND.

R76. *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf et consorts* pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne. (Trx). MAGALI ZUERCHER.

R78. *Rapport-préavis N° 2008/17*: Pour une information sur les droits des mineurs face à la police. Réponse à la motion de M. Alain Hubler. (SPS). MARLÈNE BÉRARD.

R79. *Postulat de M. Kugathasan Thavathurai* demandant un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux. (Trx). MONIQUE COSANDEY.

R80. *Préavis N° 2008/25*: Etudes régionales: demande d'un crédit II. (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (ULRICH DOEPPER).

R81. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent à ce que des places de parc pour une durée limitée soient créées dans la zone du P+R de Vennes». (Trx). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

R82. *Pétition de M^{me} Lisane Lavanchy Bräm et consorts (75 sign.)*: «Parents lausannois en colère – Pénurie de

crèches : pour la création de places de crèche, surtout en pouponnière et de façon urgente». (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS (ROGER COSANDEY).

R83. *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* demandant à la Municipalité d'introduire la journée à horaire continu dans les classes de l'enseignement obligatoire à Lausanne. (EJE). FRANÇOIS HUGUENET.

R84. *Rapport-préavis N° 2008/28* : Pour des contrats de location respectueux de l'environnement. Réponse à la motion de M. Fabrice Ghelfi. (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

R85. *Préavis N° 2008/31* : Centre artisanal et industriel de Sévelin. Prolongation de la durée des droits distincts et permanents de superficie en faveur de la propriété par étage Centre de Provence I/II, III/IV et VI. (CLP). JEAN-PIERRE BÉBOUX.

R86. *Pétition du Centre de quartier Bossons-Plaines-du-Loup, de l'Association des Plaines-du-Loup et consorts (404 sign.)* demandant le réaménagement du parc de la Blécherette (extrémité des Plaines-du-Loup, proche du carrefour Plaines-du-Loup-Châtelard) en place de jeux moderne, ludique et conviviale. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (NKIKO NSENGIMANA).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI33. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : «Des livres accessibles à tous grâce aux bouquinistes». (4^e/28.10.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI34. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : «Puits de carbone, notre ville a-t-elle un potentiel à exploiter?» (4^e/28.10.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI35. *Postulat de M. Roland Rapaz et consorts* : «Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers : contribution à la construction d'un lien social fort». (4^e/28.10.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI36. *Postulat de M^{me} Florence Germond* pour renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d'alcool à Lausanne. (4^e/28.10.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI37. *Motion de M^{me} Florence Germond et consorts* : «Pour des achats publics équitables». (4^e/28.10.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI38. *Motion de M. Roland Rapaz et consorts* : «Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne». (4^e/28.10.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

INT20. *Interpellation de M^{me} Adèle Thorens et consorts* : «Quel avenir pour le < Site associatif du 52 > ?» (19^e/13.6.06) [CLP/15.10.06]. DISCUSSION.*

INT21. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : «Crise des marchés financiers et Caisse de pensions CPCL» (2^e/23.9.08) [AGF/22.10.08]. DISCUSSION.*

INT22. *Interpellation de M. Alain Hubler* : «Un tram, deux trams, une tour : ne jouons pas au bonneteau avec les axes forts». (3^e/7.10.08) [AGF]. DISCUSSION.

Prochaines séances : **25.11** (18 h 00, séance double), **9.12** (18 h 00, séance double) et **10.12** (19 h 00), **20.1** (18 h 00, séance double), **3.2** (19 h 30), **24.2** (19 h 30), **10.3** (19 h 30), **24.3** (18 h 00, séance double), **21.4** (18 h 00, séance double), **5.5** (19 h 30), **19.5** (18 h 00, séance double en réserve), **9.6** (19 h 30), **23.6** (19 h 30) et **30.6** (18 h 00, séance double), **1.9** (de 18 h 00 à 20 h 00), **15.9** (18 h 00, séance double), **6.10** (18 h 00, séance double), **27.10** (18 h 00, séance double), **10.11** (18 h 00, séance double), **24.11** (18 h 00, séance double), **8.12** (18 h 00, séance double) et **9.12** (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président :

Claude Bonnard

La secrétaire :

Vanessa Benitez Santoli

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

5.2.08 *Préavis N° 2007/66* : Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles N°s 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328. Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006. (Trx). GUY GAUDARD.

22.4.08 *Pétition des habitants du quartier de la Colline (48 sign.)* concernant les aménagements nécessaires et urgents du quartier. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (ÉVELYNE KNECHT).

6.5.08 *Motion de M. Yves Ferrari* : «Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W». (SI). MARIE-CLAUDE HOFNER.

6.5.08 *Pétition de M. Guillaume Morand et consorts (1759 sign.)* : «Lausanne n'est pas une poubelle». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

20.5.08 *Préavis N° 2008/21*: Ecole et Centre de vie enfantine de la Bourdonnette. Demande d'un crédit complémentaire. (EJE, SSE, Trx). YVES-ANDRÉ CAVIN.

3.6.08 *Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (520 sign.)* pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

17.6.08 *Motion de M^{me} Marie-Claude Hofner*: «Le «Chalet» doit devenir la maison des artistes de Lausanne». (CLP). ELISABETH WERMELINGER.

17.6.08 *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale». (Trx). NICOLE GRABER.

17.6.08 *Postulat de M. Roland Philippoz et consorts*: «Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 de la Constitution vaudoise)». (SSE). MONIQUE COSANDEY.

17.6.08 *Postulat de M. Guy Gaudard*: «Pour une police équipée avec détermination». (SPS). NKIKO NSENGIMANA.

17.6.08 *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «Elimination des déchets ménagers: l'application et l'introduction du principe du «pollueur payeur» ou principe de causalité, se font attendre en ville de Lausanne.» (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

17.6.08 *Motion de M^{me} Andrea Eggli*: «Les vélos se parquent aussi!» (Trx). MAURICE CALAME.

17.6.08 *Rapport-préavis N° 2008/26*: Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un Plan directeur de la culture lausannoise. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé «Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma». (CLP, EJE). EVELYNE KNECHT.

17.6.08 *Pétition de M. Kyril Gossweiler*: «Pour que de la nourriture verte soit proposée de manière exemplaire dans le cadre des manifestations organisées par l'Administration communale». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

1.7.08 *Pétition de M. Pierre-Henri Loup et consorts (238 sign.)* demandant aux Autorités lausannoises un contrôle systématique de la vitesse dans le village de Montheron et une limitation de la vitesse à 60 km/h sur le tronçon de route Cugy-Montheron. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

26.8.08 *Motion de M^{me} Elena Torriani*: «Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux». (EJE). ELISABETH WERMELINGER.

26.8.08 *Pétition du collectif «Danger de vie» et consorts (259 sign.)* sur l'occupation de l'ancienne usine d'incinération du Vallon. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.9.08 *Rapport-préavis N° 2008/29*: Projet Métamorphose. Etat des études. Réponse à la pétition de M. Jacques Knöpfli et consorts. Restructuration du réseau de gaz: déplacement du poste de détente et de comptage de Vidy, construction d'un gazoduc 5 bar Bourget-Malley et remplacement du poste de comptage de Malley. (Trx, SPS, CLP, SSE, SI). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

23.9.08 *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour un PALM culturel!» (CLP). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

23.9.08 *Rapport-préavis N° 2008/30*: Politique immobilière de la Commune de Lausanne. Réponse à la motion de M. Olivier Français. (CLP, Trx). MONIQUE COSANDEY.

7.10.08 *Rapport-préavis N° 2008/34*: Création d'un fonds «Solidarité internationale eau». Règlement d'utilisation du fonds. Réponse au postulat de M^{me} Andrea Eggli «Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini «Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe». (Trx). JEAN-CHARLES BETTENS.

7.10.08 *Préavis N° 2008/35*: Extension du centre de vie enfantine de la Cité. Transformation d'un pavillon scolaire à l'avenue de Béthusy 16 en Unité d'accueil pour écoliers (UAPE). (EJE, Trx, CLP). FABRICE GHELFI.

7.10.08 *Préavis N° 2008/36*: Construction d'une chaufferie centralisée alimentée au bois pour un lotissement de huit immeubles à Pra Roman. (SI, CLP, AGF). ROLAND OSTERMANN.

7.10.08 *Rapport-préavis N° 2008/37*: Réponse au postulat de M. Alain Bron «Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues». (Trx, SI). PIERRE SANTSCHI.

28.10.08 *Pétition du collectif Libérer la parole et consorts (1436 sign.)* pour sauver les salles de réunion de la gare de Lausanne. (Trx, AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

11.11.08 *Rapport N° 2008/1*: Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2008. (AGF, SPS, CLP, Trx, EJE, SSE, SI). COMMISSION DE GESTION.

11.11.08 *Préavis N° 2008/38*: Nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Projet «Equitas». (AGF). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

11.11.08 *Rapport-préavis N° 2008/39*: Réponse à la motion de M. Claude Bonnard pour une dotation adéquate de la Fondation pour les musiques actuelles (FMA – Les Docks). (CLP). NICOLAS GILLARD.

11.11.08 *Préavis N° 2008/40*: Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2009. Plan des investissements pour les années 2009 à 2012. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

11.11.08 *Préavis N° 2008/41*: Autorisations d'achats pour l'exercice 2009. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

11.11.08 *Motion de M. Yves Ferrari*: «Atel et EOS, pour une fusion sans fission! Un grand pas vers la société à 2000 W». (SI). ROLAND RAPAZ.

11.11.08 *Postulat de M. Nkiko Nsengimana*: «Pour un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique». (SI). GIAMPIERO TREZZINI.

11.11.08 *Motion de M. Guy Gaudard*: «Immeuble César-Roux 16. Rendons à César...». (CLP, SSE). FABRICE GHELFI.

11.11.08 *Motion de M. Guy Gaudard* pour une gestion unique des établissements publics communaux. (CLP, SPS). FRANÇOISE LONGCHAMP.

11.11.08 *Projet de règlement de M. Guy Gaudard*: «Travail des commissions: ne brassons pas du vent...» (1^{re}/26.8.08). (AGF). ALAIN HUBLER.

11.11.08 *Postulat de M. Nicolas Gillard et consorts*: «Densifions les logements vers le haut». (Trx). SOPHIE MICHAUD GIGON.

11.11.08 *Postulat de M^{me} Caroline Alvarez et consorts*: «Une ouverture étendue, des espaces de rencontre et des outils modernes pour la Bibliothèque municipale lausannoise». (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

11.11.08 *Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts*: «Pour améliorer la qualité de l'air: Lausanne prend des mesures». (Trx). CLAUDE METTRAUX.

11.11.08 *Motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts*: «Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens». (CLP, Trx, SSE). REBECCA RUIZ.

11.11.08 *Rapport-préavis N° 2008/42*: Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet: «Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse, et au postulat de M^{me} Adèle Thorens: «Plus d'espace pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier». (Trx). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

11.11.08 *Préavis N° 2008/43*: Réalisation d'une installation de micro-cogénération pour la piscine de Mon-Repos. (SI, SPS). DAVID PAYOT.

II. INTERPELLATIONS

8.4.03 *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e/8.4.03) [SPS]. DISCUSSION.

30.3.04 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e/30.3.04) [SPS]. DISCUSSION.

13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12^e/13.3.07) [AGF]. DISCUSSION.

22.1.08 *Interpellation de M^{me} Aline Gabus et consorts* pour une police respectueuse des droits humains. (8^e/22.1.08) [SPS]. DISCUSSION.

8.4.08 *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp*: «Bus-pyjama: parent pauvre des transports publics lausannois?» (12^e/8.4.08) [AGF]. DISCUSSION.

17.6.08 *Interpellation de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: «Clochette, Vivarium et réseau 08...» (17^e/17.6.08) [AGF]. DISCUSSION.

1.7.08 *Interpellation de M^{me} Elisabeth Wermelinger et consorts*: «Quel avenir pour le droit des pauvres ou impôt sur le divertissement?» (18^e/1.7.08) [AGF, SPS]. DISCUSSION.

26.8.08 *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Le nouveau collège de Vers-chez-les-Blanc a les pieds dans l'eau». (1^{re}/26.8.08) [EJE, Trx]. DISCUSSION.

26.8.08 *Interpellation de M^{me} Andrea Egli*: «Bébés? Oui! Mais qui va les garder pendant que nous travaillons? (Encore et encore)». (1^{re}/26.8.08) [EJE]. DISCUSSION.

26.8.08 *Interpellation de M. Yves Ferrari et consorts*: «Vol d'hier, volière et volière de demain!» (1^{re}/26.8.08) [SSE]. DISCUSSION.

23.9.08 *Interpellation de M. Roland Philippoz*: «Interdire le botellon, oui! Mais après...» (2^e/23.9.08) [SPS]. DISCUSSION.

23.9.08 *Interpellation de M. Jean-Michel Dolivo et consorts*: «Securitas espionne le mouvement ATTAC ainsi que le Groupe antirépression de Lausanne: la Police municipale était-elle au courant?» (2^e/23.9.08) [SPS]. DISCUSSION.

23.9.08 *Interpellation de M. Jacques Pernet et consorts*: «Brochure intitulée *Lausanne, guide de la ville 2008-2009*, publiée par inEDIT». (2^e/23.9.08) [AGF]. DISCUSSION.

7.10.08 *Interpellation de M^{me} Diane Gilliard et consorts*: «La Bibliothèque municipale est malade: la Municipalité ira-t-elle à son chevet?» (3^e/7.10.08). DISCUSSION.

7.10.08 *Interpellation de M^{me} Diane Gilliard*: «Une future construction à Ouchy menace un immeuble de logements à loyer modeste». (3^e/7.10.08). DISCUSSION.

7.10.08 *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «L'Eurofoot est terminé, l'heure est au bilan». (3^e/7.10.08). DISCUSSION.

Séance

du mardi 11 novembre 2008, première partie

Membres absents excusés : M^{me} Marie Deveaud, M. Nicolas Gillard, M. Xavier de Haller, M. Roland Philippoz, M. Francisco Ruiz Vazquez, M. Pierre Santschi, M^{me} Maxline Stettler, M. Navasivayam Thambipillai, M^{me} Maria Velasco.

Membres absents non excusés : M. Cédric Fracheboud, M^{me} Marie-Claude Hofner, M^{me} Françoise Longchamp, M. Paul Kahumbu Ntumba.

Membres présents	87
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs, bonsoir. L'assemblée étant enfin en nombre, j'ouvre la 5^e séance de ce Conseil communal. Nous commençons par le premier objet à l'ordre du jour, la prestation de serment de M^{me} Marlène Voutat, de M. Jean Meylan et de M. Bertrand Picard. Je prie les huissiers de faire entrer les nouveaux membres du Conseil, et l'assemblée et le public de se lever.

Prestation de serment de M^{me} Marlène Voutat (AGT), de M. Jean Meylan (Soc.) et de M. Bertrand Picard (LE), remplaçant MM. Jeyarasasingam Sellathurai (AGT), Roger Cosandey (Soc.) et Jean-Pierre Béboux (LE), démissionnaires.

Le président : – Madame et Messieurs, je vais vous donner lecture du serment que vous êtes amenés à prêter devant l'assemblée pour entrer dans notre Conseil. A l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et dire : « Je le promets ».

(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M^{me} Marlène Voutat et de MM. Jean Meylan et Bertrand Picard.)

Le président : – Je prends acte de votre serment, vous félicite de votre accession à cette assemblée. Je vous remets l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral certifiant votre élection et vous prie de prendre place selon vos convenances. Sans oublier de souhaiter un très bon anniversaire à M^{me} Marlène Voutat, qui le fête ce soir. *(Applaudissements.)*

Le président : – Passons maintenant aux communications.

Le 27 octobre, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de M. Jacques Tuscher.

Décès de M. Jacques Tuscher, ancien membre du Conseil communal

Le président : – M. Jacques Tuscher – quelques-uns d'entre nous se souviennent peut-être d'avoir siégé avec lui – est entré au Conseil communal en 1962 et ne l'a pratiquement pas quitté jusqu'en 1989. M. Jacques Tuscher a présidé notre Conseil en 1975. On lui doit un certain nombre de motions, dont une déposée en 1982, pour laquelle il a reçu une réponse en 1999 ! Afin d'honorer la mémoire du disparu et de transmettre notre sympathie à la famille, je vous prie de vous lever et de respecter un instant de silence.

Je vous remercie.

Le président : – Je passe la parole à M^{me} la Secrétaire pour la suite des communications.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – Merci, Monsieur le Président. M^{me} Silvia Zamora, conseillère municipale, vous prie de bien vouloir l'excuser à la première séance du Conseil communal. Elle est retenue aux Docks pour promouvoir le nouveau Musée cantonal des beaux-arts. Elle rejoindra l'assemblée pour la deuxième partie, dès 20 h 30.

Absence de M^{me} Silvia Zamora, municipale, à la première partie de la séance du Conseil communal

Courriel

Lausanne, le 31 octobre 2008

De: Rossier Marilou
 Envoyé: vendredi, 31. octobre 2008 12:41
 À: Monbaron Dominique
 Cc: Meystre Philippe
 Objet: CC du 11.11

Chère Madame Monbaron,

M^{me} Silvia Zamora, conseillère municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, vous prie de bien vouloir l'excuser à la 1^{re} séance du Conseil communal du 11.11 à 18 h, retenue aux Docks pour promouvoir le nMBA.

Elle rejoindra donc l'assemblée pour la deuxième partie, à 20 h 30.

Merci de bien vouloir transmettre la présente à M. le président et à sa secrétaire.

Toute belle fin de journée et meilleurs messages.

(Signé) *Marilou Rossier,*
secrétariat de M^{me} Silvia Zamora, conseillère municipale,
Direction de la culture, du logement et du patrimoine,
021/315 42 01, marilou.rossier@lausanne.ch

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2008/22, 2008/25 et 2008/31

Lettre

Monsieur Claude Bonnard
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 5 novembre 2008

Séance du Conseil communal du 11 novembre 2008

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance, la Municipalité souhaite vous adresser les demandes suivantes :

◆ **Point R68: Rapport-préavis N° 2008/22 «Un Joker pour les nouvelles technologies. Réponses aux postulats de MM. Bron et Montangero».**

Au motif de faire coïncider la mise en place des équipements prévus par le rapport-préavis avec l'ouverture de la Maison de Chailly.

◆ **Point R80: Préavis N° 2008/25 «Etudes régionales: demande d'un crédit II».**

Nécessité d'obtenir le crédit pour permettre le démarrage des actions concertées définies dans le préavis.

◆ **Point R85: Préavis N° 2008/31 «Centre artisanal et industriel de Sévelin. Prolongation de la durée des droits distincts et permanents de superficie en faveur**

de la propriété par étage Centre de Provence I/II, III/IV et VI».

Une décision rapide doit être prise pour pouvoir engager les travaux.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire adjoint : Christian Zutter

Concours pour la création d'une œuvre d'art en hommage à Maurice Béjart Ouverture d'un compte d'attente

Communication

Lausanne, le 24 octobre 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité, dans sa séance du 10 septembre 2008, a accepté l'ouverture d'un compte d'attente de Fr. 270'000.– pour la dotation du concours et le financement des frais d'organisation et de rétribution des artistes. Ce montant sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement qui sera prochainement demandé au Conseil communal par voie de préavis.

Conformément à l'article 97bis du Règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été soumise à la Commission des finances de votre Conseil, qui a donné un préavis positif.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Interpellation urgente de M^{me} Sylvie Freymond et consorts : « Pour une transformation de la gare CFF proche des aspirations de la population lausannoise »¹

Communication

Lausanne, le 28 octobre 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La volonté de remodeler l'entier de l'aile occidentale du bâtiment des voyageurs de la gare CFF s'est matérialisée par le dépôt du dossier de demande de permis de construire le 17 mars 2008. Il a fait l'objet d'une enquête publique du 25 avril au 26 mai 2008 qui a suscité 7 oppositions.

En date du 1^{er} juillet 2008, le Conseil communal a adopté la résolution de l'interpellatrice M^{me} Sylvie Freymond et consorts disant: « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité ne prenne pas de décisions hâtives dans le cadre du dossier de demande de transformation de la gare CFF, mais étudie soigneusement les conséquences sur les usagers des transports publics tout comme sur les commerces du sud de la ville, et qu'elle soumette ces résultats aux CFF.* »

La résolution adoptée par le Conseil communal soulève trois problématiques distinctes, à savoir, la valeur patrimoniale des bâtiments ou corps de bâtiment touchés, l'offre commerciale et l'offre en salle de réunions du secteur de la gare.

Valeur patrimoniale de l'ensemble, place de la Gare 9, 11, [13] / ECA 709 (gare CFF, aile occidentale) 1911-1916

Le bâtiment de la gare a reçu la note 2 au recensement architectural de 1975. Il a été mis à l'inventaire le 28 octobre 1987. A ce titre, l'avis du conservateur cantonal est requis lors de toute transformation. Son préavis est contenu dans la synthèse CAMAC datée du 2 septembre 2008.

En substance, le conservateur estime qu'à l'instar des autres gares helvétiques, la gare de Lausanne ne fonctionne plus selon les critères qui ont présidé à son édification. Les transformations successives sont donc inéluctables. Il en résulte des acquis, dans la mesure où des interventions malheureuses seront corrigées, et des pertes patrimoniales jugées modérées.

Au niveau des acquis, il relève la réorganisation des livraisons qui libérera le trottoir bordant la façade nord de la gare, la conservation et la mise en valeur du buffet de 1^{re} classe avec notamment la suppression de l'excroissance nord et le rétablissement des ouvertures originales dans la façade nord de la gare. Au niveau des pertes, il regrette la disparition des deux salles des Cantons et des Vignerons et

la concentration des livraisons vers l'ancienne poste, qui implique la modification du pont sur l'avenue William-Fraisse et la destruction de la partie basse de ce bâtiment. Ces éléments n'ont toutefois pas été jugés d'une importance suffisante pour justifier leur conservation.

Au vu de ce qui précède, la Section des monuments et sites a délivré l'autorisation LPNMS (article 17) requise.

Précisons, cependant, que le délégué à la protection du patrimoine bâti communal préavisait favorablement au projet de « restructuration » de l'aile occidentale de la gare CFF, mais défavorablement à la disparition et à la destruction de la salle des Cantons et de celle des Vignerons, ainsi qu'à la démolition de l'aile nord (partie basse) du bâtiment ECA 710, également propriété des Chemins de fers fédéraux suisses.

Offre commerciale

Le Plan général d'affectation colloque le secteur de la gare en zone mixte de forte densité, à l'intérieur de laquelle toutes les affectations sont admises, et en zone ferroviaire. Cette dernière soumet les constructions nécessaires à l'exploitation ferroviaire aux dispositions de la Loi fédérale sur les chemins de fer et à la Loi cantonale sur les transports. Par ailleurs, le plan des tronçons commerciaux, qui affecte obligatoirement les rez-de-chaussée aux activités commerciales, à l'artisanat ou aux activités reconnues d'utilité publique, identifie les deux côtés des avenues de la Gare et Louis-Ruchonnet ainsi que la rue du Petit-Chêne.

Ce dispositif réglementaire découle du Plan directeur de 1996 qui vouait ce secteur prioritairement aux activités.

L'accueil de nouveaux commerces dans le périmètre de la gare est ainsi conforme à la politique poursuivie en matière d'urbanisme.

Dans le secteur Sous-Gare, et particulièrement le long du boulevard de Grancy, la même politique est poursuivie. Le Plan directeur communal y a de plus identifié un centre de quartier à valoriser. Cette proximité, qui pourrait induire une offre commerciale pléthorique, n'est toutefois qu'apparente. Les bassins versants desservis ne sont pas les mêmes. La barrière physique constituée de la gare et de son faisceau de voies ne peut être franchie aisément.

Offre en matière de salles de réunion

La disparition des salles des Cantons et des Vignerons peut certes être déplorée tout particulièrement au niveau de leur décor. Il faut, toutefois, préciser que ces salles sont situées dans un secteur où l'offre en salles de réunion n'est pas négligeable. En ce sens, leur maintien n'est pas justifié.

Le tableau ci-après recense diverses salles disponibles dans un rayon de 350 mètres de la gare (source CFF Immobilier).

¹ BCC 2007-2008, T. II (N° 18/I), pp. 1216 ss.

<i>Nom de la salle</i>	<i>Capacité</i>	<i>Adresse</i>	<i>Propriétaire / Gérant</i>
Salon des jeux	15	Grand-Chêne 7-9	Lausanne Palace & Spa
Alpha à Delta	40	Grand-Chêne 7-9	Lausanne Palace & Spa
Salon Sir Ustinov	50	Grand-Chêne 7-9	Lausanne Palace & Spa
Salon Olympique	60	Grand-Chêne 7-9	Lausanne Palace & Spa
Salon Delamuraz	120	Grand-Chêne 7-9	Lausanne Palace & Spa
Salle Richemont	315	Grand-Chêne 7-9	Lausanne Palace & Spa
Atrium 970	30	Petit-Chêne 34	Alpha-Palmiers
Atrium 971	30	Petit-Chêne 34	Alpha-Palmiers
Atrium 972	30	Petit-Chêne 34	Alpha-Palmiers
Atrium 973	30	Petit-Chêne 34	Alpha-Palmiers
Atrium 974	30	Petit-Chêne 34	Alpha-Palmiers
Atrium 975	30	Petit-Chêne 34	Alpha-Palmiers
Atrium 976	30	Petit-Chêne 34	Alpha-Palmiers
Atrium 977	30	Petit-Chêne 34	Alpha-Palmiers
Atriums réunis 970-977	240	Petit-Chêne 34	Alpha-Palmiers
Auditoire	220	Petit-Chêne 34	Alpha-Palmiers
Dining room	90	Rond-Point 9	Agora
Attique	15	Gare 2	Continental
Miroir	20	Gare 2	Continental
Fresques	70	Gare 2	Continental
Rideau	70	Gare 2	Continental
Erni (Fresque + Rideau)	160	Gare 2	Continental
Empire	20	Gare 31	Mirabeau
Rosemont	120	Gare 31	Mirabeau
Salle 1	50	Grancy 31	Centre universitaire catholique
Grande salle	80	Grancy 31	Centre universitaire catholique
Arrière grande salle	20	Grancy 31	Centre universitaire catholique
Salle de banquet	50	Grancy 54	Café-restaurant Le Milan
Véranda	30	Grancy 54	Café-restaurant Le Milan
Grande salle	180	Dapples 50	Maison quartier Sous-Gare
Grande salle scindée	2 x 50	Dapples 50	Maison quartier Sous-Gare

La Municipalité, après avoir pris connaissance du contexte dans lequel s'inscrit le projet de transformation de l'aile occidentale du bâtiment des voyageurs de la gare CFF, considère que celui-ci est conforme à sa politique de développement urbain et se rallie à la position du Conservateur cantonal quant à la nécessité d'accompagner de manière active le projet plutôt que de conserver des structures qui ne répondent plus aux besoins actuels.

Dès lors, elle estime ne pas avoir pris de décisions hâtives dans le cadre de ce dossier et, conformément aux vœux du Conseil Communal, elle communiquera les résultats de ses réflexions aux CFF.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

Philippe Meystre

La Louve gagne-t-elle du terrain à Lausanne ?

Question (N° 62) de M. Jacques-Etienne Rastorfer

Ces dernières années, la Ville de Lausanne a participé à la réalisation de différents plans remarquables comme la carte vélo, ou plus récemment le « Plan officiel 2008 » édité par Lausanne Tourisme. Des plans de Lausanne grand format sont également affichés en ville et permettent à chacun de se situer ou de trouver une rue.

Un regard attentif sur ces plans montre que certaines dénominations ont varié ces dernières années. Par exemple, la Louve, qui naissait il y a encore une vingtaine d'années au confluent du Petit-Flon et du Rionzi, semble gagner du terrain en amont, au détriment du Petit-Flon.

La relative indifférence qui accompagne l'installation de ces variations surprend. Aussi, je pose à la Municipalité les questions suivantes :

1. Quels sont les documents de référence à Lausanne en matière de dénominations géographiques ?
2. Qui a charge d'en contrôler l'application ?

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 24 octobre 2008

Préambule

La Commune de Lausanne a utilisé durant de nombreuses années le plan de ville édité par Lausanne Tourisme comme référence cartographique pour ses propres besoins. Ce document de très bonne qualité graphique et à vocation essentiellement touristique ne couvre pas les zones foraines et comprend diverses déformations géométriques rendant difficile une mise en concordance satisfaisante avec d'autres thématiques à références spatiales.

En partenariat avec les Communes voisines de Lausanne, le Service du cadastre a établi au début de l'année 2008 un plan de ville officiel couvrant l'ensemble de la commune et une grande partie de l'agglomération. Ce fond cartographique est mis à la disposition de différents partenaires pour la réalisation de cartes thématiques (carte vélo, itinéraires piétonniers, représentation des transports publics, plan de ville internet, etc.). De plus, Lausanne Tourisme utilisera également ce nouveau référentiel comme fond actualisé pour les éditions futures de sa carte.

Comme toute œuvre de ce genre, il sera constamment mis à jour, sur la base des mutations enregistrées, de l'évolution des constructions et des espaces non construits mais aménagés. Les oublis ou même les fautes sont toujours possibles vu le nombre très important d'éléments graphiques d'un tel document (plus de 52'000 pour le plan de ville). Les utilisateurs en signalent parfois, qui sont pris en compte pour l'édition suivante.

La Louve est formée de la réunion du Petit-Flon et du Rionzi. Sur l'édition de février 2008 du plan de ville, l'indication « La Louve » est effectivement mal placée, et le ruisseau du Rionzi n'y apparaît pas. La correction de cette faute a été effectuée dans le fichier informatique selon l'extrait du plan annexé à la présente communication et la prochaine édition du plan mentionnera les désignations correctes de ces cours d'eau.

1. Quels sont les documents de référence à Lausanne en matière de dénominations géographiques ?

Les documents de référence en matière de dénominations géographiques sont les documents cadastraux de la mensuration officielle établis sous la conduite de la Confédération et du Canton. La Commission cantonale de nomenclature traite les cas litigieux.

2. Qui a charge d'en contrôler l'application ?

L'édition du plan de ville officiel ressortit à la compétence du Service du cadastre qui n'a pas remarqué cette erreur de positionnement de 5 à 7 cm du texte « La Louve ». Dans le cas ou d'autres erreurs ou imperfections seraient remarquées, nous vous remercions de les signaler au Service du cadastre qui pourra en tenir compte pour la nouvelle édition, envisagée pour 2009.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Organisation de la Commission permanente des finances du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Communication

Lausanne, le 29 octobre 2008

Lors de ses séances des 23 juin et 1^{er} septembre 2008, et suite à diverses mutations, la Commission permanente des finances s'est constituée comme suit :

Président :	M. Fabrice GHELFI, socialiste
1 ^{er} vice-président :	M. Denis PACHE, UDC
2 ^e vice-président :	M. David PAYOT, A Gauche Toute !
Secrétaire :	M. David BARBI

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

M. Fabrice GHELFI, socialiste
 M. Denis PACHE, UDC
 M^{me} Isabelle TRUAN, LausannEnsemble

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

M^{me} Florence GERMOND, socialiste
 M. Claude METTRAUX, LausannEnsemble

CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

M^{me} Diane GILLIARD, A Gauche Toute !
M. Giampiero TREZZINI, Les Verts

TRAVAUX

M^{me} Claude GRIN, Les Verts
M^{me} Elisabeth WERMELINGER, socialiste

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

M. Philippe CLIVAZ, socialiste
M. Ulrich DOEPPER, Les Verts

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

M. Jean-François CACHIN, LausannEnsemble
M. David PAYOT, A Gauche Toute !

SERVICES INDUSTRIELS

M. Jean-Charles BETTENS, socialiste
M. Pierre-Antoine HILDBRAND, LausannEnsemble

La **délégation aux affaires immobilières** est composée de
M^{me} Isabelle TRUAN, M. Fabrice GHELFI et M. Giampiero TREZZINI.

Conseil communal de Lausanne
La secrétaire :
Vanessa Benitez Santoli

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand :
«Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux !»

Dépôt

Lausanne, le 28 octobre 2008

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand*

Postulat de M. François Huguenet :
**«Pour la production d'électricité à partir
du bois des forêts lausannoises»**

Dépôt

Lausanne, le 10 novembre 2008

(Signé) *François Huguenet*

Le président : – Merci, Madame la secrétaire. J'en viens au point 3 de l'ordre du jour, l'élection complémentaire d'un membre de la Commission permanente des pétitions en remplacement de M. Roger Cosandey. J'attends vos propositions.

**Election complémentaire d'un membre de la
Commission permanente des pétitions
en remplacement de M. Roger Cosandey (Soc.)**

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – J'ai l'honneur de vous présenter la candidature à la Commission des pétitions de M. Jean Meylan, qui vient d'être assermenté à nouveau. Si je dis «à nouveau», c'est qu'il a déjà siégé dans ce Conseil communal pendant dix-huit ans. Il nous a quittés en 2006 et revient maintenant pour une nouvelle période. Pendant ces premiers dix-huit ans, il a déjà siégé à la Commission des pétitions, et l'a d'ailleurs présidée. Il continue à accomplir un important travail en tant que secrétaire général de l'Assemblée des communes et régions d'Europe. Je ne peux que très chaleureusement le conseiller à vos suffrages.

Le président : – Merci, Madame. Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est apparemment pas le cas. Avez-vous une objection à ce que nous procédions à main levée à l'élection? Apparemment pas. Donc celles et ceux qui soutiennent la candidature de M. Jean Meylan à la Commission des pétitions le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Aucun. Abstentions? Une abstention. Monsieur Jean Meylan, vous êtes donc accrédité à la Commission des pétitions.

Le président : – Je passe au point B, les questions orales. Y a-t-il des questions adressées à la Municipalité?

Questions orales

Question

M^{me} Elena Torriani (AGT) : – Il y a quelques années, la Ville de Lausanne participait aux Journées européennes «En ville sans ma voiture». Ce jour, les transports publics étaient souvent gratuits et certains axes routiers fermés à la circulation. En 2002, la Journée s'est inscrite dans le cadre des Journées européennes de la mobilité et depuis, la Semaine de la mobilité perdure. Or, la journée «En ville sans ma voiture», souvent fixée autour du 22 septembre, n'existe plus. Je désire savoir pour quelle raison.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Je m'étonne que cette question arrive ce 12 novembre, sachant que la Journée et la Semaine de la mobilité ont lieu au mois de septembre et que nous avons diffusé une information importante à leur sujet.

Cette année, nous avons développé une véritable collaboration avec le Conseil d'Etat, en particulier avec le Département en charge de la mobilité. Plusieurs actions ont été menées, à Lausanne et dans le canton. La particularité, c'est

que nous avons coordonné cette action avec l'ouverture du m2, et qu'elle s'est poursuivie toute la semaine. C'était un grand succès. Pendant une journée, nous avons fermé l'avenue Vinet ainsi que le boulevard de Grancy – puisque vous posez la question sur les fermetures. Nous avons envoyé de nombreux messages et il y a eu des conférences avec plusieurs organisations proches des milieux environnementaux, par exemple l'Association transports et environnement (ATE), le World Wildlife Fund (WWF), Pro Vélo et d'autres.

C'est d'ailleurs un membre de votre Conseil qui était chargé de la communication – je ne sais pas s'il est là, je ne le vois pas – et je peux vous assurer qu'il a assumé cette tâche d'information à la population avec brio. Preuve en est que, cette année, cette semaine de la mobilité a été un grand succès.

Pendant quelques années, c'est vrai, nous avons introduit la gratuité des transports publics pour une journée pendant la Semaine de la mobilité, le 18 septembre, si ma mémoire est bonne. Nous y avons renoncé, car nous donnons la priorité à l'incitation pour susciter la réflexion plutôt qu'à la simple gratuité. Nous avons donc renoncé à la gratuité après six ans de ce concept attractif pour la population.

Le président : – Madame Torriani, vous désirez répliquer ? Je vous donne la parole pour une brève intervention.

M^{me} Elena Torriani (AGT) : – Oui, une brève réplique. Je demandais la raison de la disparition de la Journée sans ma voiture, qui s'inscrivait dans le cadre de la Semaine de la mobilité. Vous ne m'avez pas répondu.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Je suis désolé si je me suis mal exprimé. Je vous ai dit que la Journée de la mobilité avait été organisée pendant la période de l'ouverture du m2 et des activités se sont déroulées le samedi. Très exactement, cette journée a eu lieu cette année le samedi 20 septembre, en coordination avec des activités qui se déroulaient au Comptoir. En effet, un défilé réunissant divers acteurs associés à cette Journée est parti de la Riponne en direction du Comptoir.

Nous n'en restons plus à la Journée de la mobilité, nous déclinons cette action sur plusieurs jours et nous participons également à la Semaine de la mobilité. Pendant une semaine entière, il y a eu un échange avec différents corps de métier, en particulier les entreprises, pour les sensibiliser et les inciter à organiser un plan de la mobilité.

La Journée de la mobilité a donc bien eu lieu. Le budget communal prévoit Fr. 50'000.–, vous l'avez confirmé ces dernières années, le même montant est prévu pour les exercices à venir.

Question

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Ma question s'adresse également à M. le directeur des Travaux, via le Service

d'assainissement. Le Centre collecteur de déchets animaux (CCDA) de Malley a fermé définitivement ses portes sept ans après son inauguration. Je ne vais pas refaire l'historique de ce qui a été un lâchage annoncé. Lâchage du Canton de Vaud et de l'Etat de Genève, bien plus que de la Ville de Lausanne. Le constat est là. Cette installation avait été devisée à Fr. 1,5 million et elle a coûté en fin de compte plus de Fr. 2 millions. C'est un véritable gâchis.

Ma question, en tant que Lausannois : est-ce que notre Ville perd de l'argent dans cette affaire ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Non, la Ville ne perd pas d'argent. D'ailleurs, elle a fait opposition pour que ses droits soient respectés et que son apport financier à cet objet lui soit rétrocédé. Pour la collectivité, cette installation n'a duré que sept ans, comme vous dites, pour un investissement de Fr. 2 millions. Une solution a été trouvée en coordination avec l'Etat de Vaud, et les professionnels – la boucherie en particulier – ont trouvé une solution sur l'Ouest lausannois.

Question

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Un grand quotidien local a fait état de la résiliation de baux d'appartements et de commerces autour de la Sallaz. Cette décision est liée au projet d'aménagement de la place et aux projets urbains connexes. A ma connaissance, cette résiliation intervient pour des appartements correspondant aux besoins prépondérants de la population, c'est-à-dire des locataires aux revenus moyens ou faibles, puisque les loyers dans ces immeubles sont encore moyens voire peu élevés. Ma question à la Municipalité est la suivante : est-il admissible qu'un projet de réaménagement urbain provoque la résiliation de baux de cette façon ? Comment l'Autorité publique entend-elle intervenir ? Le même article fait état de l'avis d'un municipal, qui s'est exprimé à ce sujet. Mais une chose est de s'exprimer, une autre est d'intervenir afin que les bailleurs et les propriétaires ne profitent pas de liquider des locataires, commerçants ou habitants, pour « élitiser » le quartier et développer des projets visant à remplacer des immeubles à loyers bon marché par des bâtiments beaucoup plus chers. Car c'est malheureusement ce qui se passe dans plusieurs quartiers de notre ville. Que fait ou que peut faire la Municipalité à ce sujet ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Lundi il y a huit jours exactement, je participais à une séance d'information à la Sallaz et je répondais aux habitants qui s'interrogeaient sur l'évolution de leur quartier et sur l'accompagnement que leur assurerait la Municipalité. Ils ont discuté avec la société promotrice... Je ne peux malheureusement pas vous répéter les propos tenus par le directeur général de ce fonds de placement, mon ordinateur

n'est pas connecté avec l'Administration... Mais je résume : comme vous le savez par les différentes décisions que nous avons prises, nous voulons densifier la ville, et donc encourageons la modification de notre espace urbain. Dans ce cas précis, une propriété divisée à l'origine entre trois acteurs est maintenant réunie, avec un seul acteur, qui a la volonté d'améliorer sensiblement le bâti sur la place de la Sallaz. Ce projet sera coordonné avec une activité de la Ville. Nous avons exigé un concours pour assurer une unité architecturale des futurs bâtiments. En effet, cela concerne un volume assez important. Ce concours sera lancé l'année prochaine pour que les travaux puissent être progressivement exécutés depuis 2010, et plus probablement 2011, jusqu'à 2013 voire 2015. Le propriétaire, qui a des baux commerciaux et à loyer, a annoncé à sa population résidente qu'il y aurait des travaux. Compte tenu des recours éventuels, il a désiré prendre une certaine sécurité dans le temps. Dans ce but, il a libéré des locaux pour habitation dans la tour grise qui est sur la Sallaz, pour permettre la mutation provisoire des locataires.

Donc sachez que la Municipalité est très attentive. Elle veut être un partenaire du constructeur et accompagner sa population dans cette transformation de la place. Nous suivons l'affaire de près et nos réponses ont été immédiates. J'ai reçu la garantie que progressivement, depuis le milieu de ce mois, les locataires seront approchés par le propriétaire actuel pour les accompagner dans cette mutation.

Question

M. Charles-Denis Perrin (LE) : – Ma question porte sur le tarif du gaz. Les Lausannois ont reçu il y a quelques semaines des avis de hausse. Evidemment, chacun le sait, ces tarifs sont indexés sur le prix du pétrole, avec un certain décalage. Or depuis la date de l'indexation, ce prix a diminué quasiment de moitié. Peut-on envisager un réexamen non pas dans six mois, mais un peu plus tôt, lorsque le fonds de lissage aura atteint un niveau suffisant ?

D'autre part, étant donné les importantes fluctuations que subit ce marché, qui font que quand son tarif est compétitif, tout le monde se précipite sur le gaz, mais quand il devient moins compétitif, cela peut péjorer l'image du gaz comme du chauffage à distance. Ce serait peut-être l'occasion de remanier le système pour qu'il soit plus réactif et qu'on n'ait pas l'impression que le mazout est parfois plus cher et parfois meilleur marché.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – En effet, du point de vue du calendrier, la situation pour le gaz est à peu près la pire de toutes celles qu'on pouvait imaginer. Le prix du pétrole a été au plus haut en juillet. Le prix du gaz est indexé – en fonction de divers mécanismes – avec pour conséquence que les répercussions du prix du pétrole sur celui du gaz arrivent avec un délai de quatre à six mois. Ce qui veut dire que c'est très

exactement au début de l'hiver que le gaz est le plus cher. Pour tout le monde ! Il est plus cher pour les clients, à qui nous avons eu le grand déplaisir d'annoncer une hausse, mais évidemment aussi pour les Services industriels, qui ne se font aucune marge supplémentaire à cette occasion. Ils s'en font si peu que les fonds auxquels M. Perrin faisait allusion sont à peu près épuisés. L'inconfort de cette situation rend les Services industriels et la Municipalité sensibles au fait que nous devons, le plus tôt que nous pourrons, annoncer une baisse des prix. Pour autant, évidemment, que les prix du pétrole restent à peu près au niveau où ils sont maintenant, ou en tout cas en dessous de \$ 100.– le baril.

Dans cette perspective, je remercie M. Perrin de sa question. Oui, nous allons aussitôt que possible envisager une baisse du prix du gaz. «Aussitôt que possible», à conditions constantes du prix du pétrole, cela veut dire avant la fin de l'hiver. Nous ne pratiquerons pas l'ironie ou le sarcasme involontaire en annonçant à nos clients que le prix du gaz baisse au moment où ils cessent de se chauffer. Nous espérons pouvoir procéder à cette opération avant la fin de l'hiver. Au Service du gaz, depuis longtemps, ils sont nombreux à attendre d'annoncer non plus une hausse – comme toutes les années précédentes étant donné les prix de l'énergie – mais, enfin, une baisse.

La question du prix a une importance décisive pour l'image du gaz. Mais il faut aussi souligner le confort de l'utilisation du gaz : les gens n'ont pas besoin d'une citerne chez eux, ils n'ont pas à s'occuper de l'approvisionnement. En outre, l'ensemble environnemental et le confort d'habitation procuré par le gaz, même à prix constant, sont des avantages concurrentiels notables. Nous faisons en sorte de rendre le prix du gaz concurrentiel par rapport à celui du pétrole, tant que ça nous est possible. Pas en ce moment, malheureusement, mais nous sommes confiants que les avantages annexes liés au recours au gaz sont considérables par rapport à ceux des produits pétroliers.

Le président : – Merci, Monsieur Pidoux. Comme vous le savez, nous désirons nous tenir à deux questions par groupe. Avec un peu de coordination et de concertation au sein des groupes, c'est tout à fait possible. Je ne donnerai donc pas la parole à M^{me} Egli, et je le regrette.

Le président : – Nous passons à la suite de l'ordre du jour. Je vous propose de commencer par les interpellations. Il n'y a pas eu de demande d'urgence, mais il s'agit de répondre aux interpellations en cours. Puis nous traiterons les rapports, en donnant la priorité à ceux pour lesquels la Municipalité a demandé l'urgence. En fin de cette séance double, nous examinerons les initiatives.

J'appelle à la tribune quelqu'un qui voudra bien représenter notre conseillère nationale, M^{me} Adèle Thorens, pour la réponse à son interpellation «Quel avenir pour le site

associatif du 52 ? » Quelqu'un désire-t-il venir à la tribune ? Même si M^{me} Zamora n'est pas là, la Municipalité s'est organisée. Je lui fais confiance pour trouver un remplaçant à M^{me} la directrice de Culture, Logement et Patrimoine.

**Interpellation de M^{me} Adèle Thorens et consorts :
« Quel avenir pour le « Site associatif du 52 » ? »²**

Développement polycopié

Depuis bientôt 10 ans, quatre associations occupent des locaux appartenant à la Caisse de pension de la Ville de Lausanne au N° 52 de la route de Genève. Il s'agit de l'Association romande des Magasins du monde, de la Déclaration de Berne, du Centre pour l'action non violente (anciennement Centre Martin Luther King) et de Swissaid.

C'est par une convention, signée entre ces organisations en 1997, que le « Site associatif du 52 » est né. Les quatre associations y déclarent que leurs objectifs sont assez proches pour se regrouper sous un même toit et partager les locaux sis au N° 52, dans le but de limiter au maximum leurs charges financières et de renforcer les synergies existant entre leurs activités respectives. Elles ont signé ensemble un bail avec la Gérance de la Ville de Lausanne pour la location du rez supérieur (500 m²) partagé entre les quatre organisations (un autre bail ne concernait que le dépôt des Magasins du monde au rez inférieur). Chaque association dispose d'espaces spécifiques. Des espaces communs (salle de conférence, cafétéria) sont accessibles à tous. Si une organisation se retire, elle est tenue de proposer un nouveau locataire, qui doit recevoir l'aval des autres associations et du bailleur.

Jusqu'à aujourd'hui, les associations signataires ont développé leurs activités sur le site de manière très fructueuse. Ensemble, elles touchent plusieurs dizaines de milliers de personnes en Suisse romande. Elles mènent de nombreuses activités communes, au niveau local comme au niveau régional, dans des domaines comme les rapports Nord-Sud, le commerce équitable ou la promotion de la non-violence. Ce faisant, elles contribuent au développement de la vie citoyenne et associative lausannoise, tout en assurant de nombreuses tâches dont l'intérêt public n'est pas à démontrer. Elles participent en outre au tissu économique de la région.

Aujourd'hui, ces associations sont cependant inquiètes. En effet, elles ont appris que la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne prévoyait de vendre le bâtiment qui les abrite. Il semble que ce dernier pourrait être racheté par la Ville, sans que l'on sache exactement ce qu'elle prévoit d'en faire. Que va devenir le « Site associatif du 52 » ?

Lausanne ne dispose d'aucune Maison des associations, contrairement à Genève par exemple. Des sites comme celui dont nous parlons, permettant à des associations d'intérêt public de travailler et de collaborer entre elles dans de bonnes conditions, sont rares et précieux dans notre ville. L'inquiétude des organisations locataires du N° 52 est donc parfaitement compréhensible et les conseillers communaux signataires de cette interpellation la partagent.

Ils posent dès lors les questions suivantes à la Municipalité :

1. Est-il vrai que la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne a mis en vente le bâtiment abritant le « Site associatif du 52 » ?
2. La Ville de Lausanne va-t-elle effectivement acquérir ce bâtiment ?
3. Si oui, dans quel but et en vue de quels usages ?
4. Ces usages vont-ils remettre en cause l'existence du « Site associatif du 52 », à moyen ou à long terme ?
5. Le bail actuel de ces associations va-t-il être reconduit et, si oui, pour combien de temps ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à nos questions.

Réponse polycopiée de la Municipalité

En préambule, la Municipalité regrette le retard apporté au traitement de l'interpellation de M^{me} Thorens ; il s'explique par le fait que la CPCL a procédé dès mi-juin 2006 à une analyse approfondie de ses propriétés immobilières. Cette analyse avait pour but la détermination des immeubles devant être vendus car ne répondant pas aux critères spécifiques d'une Caisse de pensions. L'étude terminée, le projet de réponse a été « oublié ».

Ceci étant précisé, la Municipalité répond comme suit aux questions posées par l'interpellatrice :

1. Est-il vrai que la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne a mis en vente le bâtiment abritant le « Site associatif du 52 » ?

Non, l'immeuble n'a jamais été en vente. Il reste dans le patrimoine immobilier de la CPCL.

2. La Ville de Lausanne va-t-elle effectivement acquérir ce bâtiment ?

Non, dès lors que l'immeuble n'est pas mis en vente par la CPCL.

3. Si oui, dans quel but et en vue de quels usages ?

²BCC 2005-2006, T. II (N° 19), p. 1063.

4. *Ces usages vont-ils mettre en cause l'existence du « Site associatif du 52 », à moyen ou à long terme ?*

Les questions 3 et 4 deviennent sans objet, dès lors que le statut de l'immeuble ne change pas.

5. *Le bail actuel de ces associations va-t-il être reconduit et, si oui, pour combien de temps ?*

Actuellement il n'y a aucune raison de penser que le bail actuel de ces associations ne soit pas reconduit de manière usuelle.

Discussion

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts): – Je serai très brève. Au nom de M^{me} Thorens et des associations, j'exprime leur satisfaction de la réponse, certes tardive, et leur soulagement d'apprendre que les associations du site du 52 pourront rester dans leurs locaux et que leur bail n'est pas menacé.

M. Roland Rapaz (Soc.): – Je prends la parole en tant que signataire de cette interpellation. En effet, nous ne pouvons qu'être satisfaits des réponses, puisque l'immeuble en question reste aux mains de la CPCL et ne sera pas racheté par la Commune.

Toutefois, j'aimerais relever que cette interpellation était liée au fait que le 52 abrite un certain nombre d'associations. Notre idée était que ce bâtiment, acquis par la Commune, aurait pu devenir la fameuse Maison des associations que nous sommes quelques-uns à attendre. Ce ne sera pas pour ce coup-là, mais la question reste ouverte. Nous reviendrons certainement sur cette demande de réalisation d'une Maison des associations.

Le président: – Merci, Monsieur Rapaz. La discussion continue. Elle n'est pas demandée, elle est close. Cet objet est liquidé, je remercie M^{me} Freymond.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M^{me} Adèle Thorens et consorts: « Quel avenir pour le « Site associatif du 52 » ? »;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président: – Je passe au point INT 21, l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet, « Crise des marchés financiers et caisse de pension CPCL ». Je vous donne la parole, Monsieur Voiblet.

Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet: « Crise des marchés financiers et Caisse de pensions CPCL »³

Développement polycopié

L'instabilité des marchés financiers mondiaux va avoir de nombreuses conséquences pour notre pays au plan économique et financier; en particulier, depuis le début de l'année, les pertes enregistrées se répercutent brutalement auprès des caisses de pensions et vont mettre à rude épreuve leurs réserves de fluctuation (pour celles qui en ont suffisamment) voire même dans les cas les plus difficiles, les contraindre à des mesures d'assainissements drastiques, car elles se trouveront en dessous de la couverture financière légale (ce qui est déjà le cas de la Caisse de pensions de notre Ville).

Partant de ce constat, nous posons les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Caisse de pensions de la Ville de Lausanne (CPCL) déjà en très grande difficulté, a-t-elle suffisamment de réserves de fluctuation pour faire face à la crise des marchés financiers ?
2. Quel est le taux de couverture actuel de la Caisse de pensions de Lausanne ?
3. Quelle est son exposition aux risques du fait de l'effondrement des marchés aux USA et des répercussions sur les marchés européens et suisse ?
4. L'évolution de la situation doit-elle nécessiter d'envisager des mesures d'assainissement en plus des mesures prévisibles suite aux carences de la gestion passée ? Si oui, lesquelles ?
5. Le Municipalité peut-elle assurer au Conseil communal, aux assurés de la Caisse de pensions et aux contribuables lausannois que la CPCL est toujours en mesure d'assumer l'essentiel de ses engagements ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

Aujourd'hui, en application de la norme comptable qui les régit, les caisses de pensions publiques dont le taux de couverture statutaire n'est pas atteint n'ont pas la possibilité de constituer une réserve de fluctuation de valeur avant d'avoir atteint ce niveau. Ce principe est concrétisé dans l'article 10 alinéa 1 du Règlement pour les passifs de nature actuarielle de la CPCL. LA CPCL ne dispose donc pas de réserve de fluctuation de valeur, comme il en est fait mention au point 6.1 de l'annexe au compte dans son rapport annuel.

D'autre part, la baisse du taux de couverture est proportionnelle au taux de couverture actuel à portefeuille comparable.

³BCC 2008-2009, T. I (N° 2), p. 92.

Ainsi, si une caisse de pensions voit ses valeurs fluctuer à la baisse de 10% avec un taux de couverture de 100, elle passe à 90, alors qu'une caisse de pensions avec un taux de couverture de 50 passe à 45.

D'autre part, la moins-value enregistrée dépend aussi de la manière dont le portefeuille est constitué. Ainsi, la CPCL, dont les actifs immobiliers sont proportionnellement élevés (46,9% au 31 août) souffre un peu moins de la crise. Néanmoins, son taux de couverture est passé de 44,8% au 31 décembre 2007 à 42,2% à fin août suite à l'ensemble des événements économiques de cette année.

Enfin, même avec un taux de couverture moins élevé, il faudrait des années pour que la CPCL risque de se retrouver en situation de cessation de paiement. Ceci dit, la Municipalité répond de la manière suivante aux questions de M. l'interpellateur.

1. La Caisse de pensions de la Ville de Lausanne (CPCL) déjà en très grande difficulté, a-t-elle suffisamment de réserves de fluctuation pour faire face à la crise des marchés financiers ?

La crise actuelle peut avoir des effets sur le taux de couverture, au sujet duquel la loi ne fixe pas de montant minimum, sans que cela ne rende obligatoires des mesures compensatoires immédiates. Quant aux réserves de fluctuation de valeur, elles ne peuvent être constituées par les institutions publiques dont le taux de couverture n'atteint pas le minimum statutaire. De fait et comme on l'a dit plus haut, la CPCL n'a pas de réserve pour fluctuations de valeurs.

2. Quel est le taux de couverture actuel de la Caisse de pensions de Lausanne ?

Ainsi que déjà expliqué, il était de 42,2% à fin août.

3. Quelle est son exposition aux risques du fait de l'effondrement des marchés aux USA et des répercussions sur les marchés européens et suisse ?

En admettant, comme observé jusqu'à maintenant, que ce sont les marchés boursiers et les placements alternatifs qui sont les plus exposés, environ 31,4% (au 31 août) des actifs de la CPCL en sont constitués au travers de placements collectifs très diversifiés.

4. L'évolution de la situation doit-elle nécessiter d'envisager des mesures d'assainissement en plus des mesures prévisibles suite aux carences de la gestion passée ? Si oui, lesquelles ?

Le plan d'assainissement qui sera présenté à votre Conseil avant la fin de l'année prévoit un assainissement global de Fr. 350 millions (somme nécessaire à l'origine pour atteindre un taux de couverture de 60% conforme à l'objectif statutaire). Il doit en principe permettre d'atteindre immédiatement un taux de couverture compris entre 56% et

57%, en tenant compte du taux de couverture à fin août de 42,2%, et un taux de couverture de 100% d'ici 40 ans.

Par contre, le projet de loi qui vient d'être rendu public par le Conseil fédéral pourrait avoir d'autres conséquences. Il exige, dans sa forme actuelle, deux ans après sa mise en vigueur, la couverture à 100% des pensions de retraites et l'adjonction immédiate à ce stade d'une réserve de fluctuation de valeur à fixer pour chaque caisse de pensions.

Pour la CPCL, une couverture à 100% des retraites implique un taux de couverture d'environ 57%. Si l'on rajoute par exemple 8% de réserve de fluctuation de valeur, on passe à environ 61,56% à atteindre d'ici 2012 environ, suivant l'évolution de la bourse et du taux de couverture d'ici là. Pour peu que le projet de loi soit accepté tel quel, un montant de recapitalisation supplémentaire, à vues humaines, entre Fr. 50 et 150 millions pourrait être nécessaire à fin 2012 si la bourse ne se rétablit pas d'ici là.

Le rapport-préavis fera le point de manière détaillée sur les problèmes posés par le projet de loi.

5. La Municipalité peut-elle assurer au Conseil communal, aux assurés de la Caisse de pensions et aux contribuables lausannois que la CPCL est toujours en mesure d'assumer l'essentiel de ses engagements ?

Les valeurs de la CPCL sont toutes encore présentes, les fluctuations de la Bourse donnent aujourd'hui une moindre valeur à certains de ces actifs en cas de réalisation. Il est évident que nous ne vivons pas la période idéale pour la réalisation de ces actifs.

Pour le reste, avec un taux de couverture de 42,2% à fin août, la CPCL est en mesure de verser les prestations promises pendant un grand nombre d'années.

Pour rétablir pleinement et à long terme la santé financière de la CPCL, il est nécessaire que le Conseil communal vote le plan de redressement qui lui sera présenté d'ici la fin de l'année.

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – J'ai pris acte de la réponse de la Municipalité à mes différentes questions sur la situation de la Caisse de pensions, suite à l'évolution des marchés financiers et au fait que 48% de ses actifs sont placés en obligations ou en actions. Avec des pertes générales de valeur de 30% environ – pas des pertes de papier valeur, mais bien des pertes financières réelles – la situation de la Caisse de pensions de Lausanne est plus qu'inquiétante.

La situation est encore plus grave que ce que je pensais. Ce qui m'étonne, c'est que la Municipalité persiste dans son optimisme béat et ne mette pas clairement sur la table les problèmes actuels de cette Caisse de pensions. Dans la

réponse, elle m'explique que la situation n'est peut-être pas si grave, parce que si une caisse de pensions au taux de couverture de 100% perd 10%, elle se retrouve à 90%. Tandis que si la Caisse de pensions de Lausanne, qui a une couverture de 45%, perd 10%, cela ne représente en réalité que 4,5%. Je veux bien, mais ce n'est pas malin comme réponse. Je préférerais être en situation de perdre 10% sur un taux de couverture de 100% que 10% sur un taux de couverture de 45%. Je ne vais pas faire de l'arithmétique, mais tous ceux qui ont fait l'école primaire comprendront que ce raisonnement est un peu basique.

Cela dit, j'aimerais revenir sur le fond des problèmes. Premièrement, le Conseil communal attend toujours un préavis sur la Caisse de pensions. Si je ne m'abuse, des messages envoyés par le Bureau en juin nous demandaient de désigner une commission. Celle-ci n'est toujours pas en place aujourd'hui, malgré une situation dramatique.

Je peux comprendre la situation évoquée par la Municipalité, mais ce qui m'inquiète, c'est ce qui se passe au niveau de la politique fédérale. Nous avons la chance d'avoir deux conseillers nationaux à la Municipalité. Ils sont sûrement au courant des travaux de la commission qui s'occupe des caisses de pensions au niveau fédéral et de ses propositions. Celles-ci prévoient pour les caisses de pensions publiques au mieux un taux de couverture de 80%, au pire de 100%. Si c'est le cas, la Ville de Lausanne devra prendre en charge des coûts – à répartir entre les assurés, les citoyens, ou je ne sais par quel miracle, peut-être une évolution extraordinaire des marchés dans les années à venir – allant de Fr. 800 millions à Fr. 1 milliard. Par rapport à cette réalité, personne ne semble pressé, personne ne semble s'intéresser à la Caisse de pensions de cette Ville.

Alors permettez-moi de poser encore une question : y a-t-il des placements à risque dans les engagements de 49% des actifs de la Caisse? On peut me répondre que si on a toujours les papiers valeur, il suffit d'attendre quelques années jusqu'à ce que ces titres retrouvent une valeur sur le marché, ce qui augmentera le taux de couverture de notre caisse. Mais ma question est la suivante : détenir des papiers valeur, par exemple de Lehmann Brothers, ou d'American International Group (AIG) – ce pourrait être le cas, je ne sais pas si ça l'est, je ne connais pas le détail – fait que si ces institutions font faillite, nous aurons toujours les papiers valeur, mais ils ne vaudront plus un franc! On ne peut pas garantir que la Caisse de pensions ne subira pas ce genre de pertes. Actions ou obligations, la situation est la même. Si nous avons des actions et des obligations d'une société bancaire ou d'assurance, qui fait faillite – ça a été le cas avec Lehmann Brothers, ça pourrait être le cas pour d'autres – nous pouvons perdre définitivement ces actifs. Il ne restera plus que la valeur du papier, qui n'est pas très élevée...

Au début de l'année, on nous a annoncé qu'avec un engagement de l'ordre de Fr. 350 millions, il serait possible de ramener la Caisse de pensions à un taux de couverture de 60%. Aujourd'hui, si je lis la réponse de la Municipalité, ce

n'est plus possible. Au mieux, un tel montant nous permettrait d'arriver à un taux de 57%, qui est le taux de couverture légal de la somme de toutes les rentes actuellement perçues. Ce qui est correct, je pense. Cela signifie que nous ne parvenons déjà plus à atteindre les objectifs fixés au début de l'année.

Partant de cela, ma dernière question est simple : quand la Municipalité va-t-elle convoquer la commission qui doit travailler sur la situation de la Caisse de pensions de la Ville?

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je risque de répéter une partie de ce qui s'est longuement dit lors de la dernière séance ; en effet, les questions sont les mêmes, mais ce sont les hasards de l'actualité et de l'ordre du jour du Conseil communal.

D'abord, les actifs boursiers et les obligations sont placés dans des fonds de fonds, le même pour les Retraites populaires et pour la Ville de Lausanne. A la fin du mois dernier, ce fonds de fonds avait perdu 5,8% seulement sur l'année. Dans le même temps, d'autres gens étaient confrontés à une perte de 10% de ce type de valeurs. Nous n'étions donc pas les plus mal placés, de ce point de vue.

J'aime bien qu'on dise que quand on passe de 45% à 40% de taux de couverture, c'est 10% en moins... C'est parfaitement juste, mais ce n'est pas ce qui est écrit dans la réponse. Parce que les 10% dont parle M. Voiblet équivalaient pour nous à une perte de 2,6%. Donc c'est seulement 5% à 6%, ce qui est beaucoup trop, mais quand même moins, proportionnellement.

La Municipalité connaît le projet fédéral, évidemment. Elle n'est d'ailleurs pas la seule, il y a une mobilisation générale des Cantons romands contre un projet qui reviendrait à faire payer par une seule génération pour la génération précédente, la génération actuelle, et la génération suivante. C'est un raisonnement typique de M. Couchepin. Ce projet sera fortement combattu aux Chambres fédérales, en tout cas la conclusion qui s'écarte du projet des experts, celle qui prévoit 40 ans pour parvenir non seulement à un taux de couverture de 100%, mais en plus à des réserves de fluctuations de valeur.

Pour la Municipalité, néanmoins, même ce cas ne nécessiterait pas Fr. 800 millions à Fr. 1 milliard. Comme je l'ai déjà expliqué lors de la dernière séance, nous avons une chance dans notre malheur : pour toutes sortes de raisons historiques et à cause du premier plan d'assainissement, nos taux de cotisations sont élevés et créent un effet de levier induisant un redressement automatique. En partant des chiffres donnés dans le préavis dont je vais parler dans un instant, avec le taux de couverture du début de l'année, on arrive après 40 ans à un taux de couverture de 105%. Cela avec un taux de rendement de 4,8%, ce que certains jugent un peu élevé. Sur les 40 dernières années, certaines ont été meilleures, d'autres nettement moins bonnes, notamment les dix dernières. On passe encore le cap des

100 avec un rendement de 4,5%. Ça, c'est la situation avec des hypothèses actuarielles assez fortes, y compris celle qui considère un effectif stable du personnel, ce qui ne correspond pas tout à fait à ce que d'aucuns découvrent dans les budgets année après année. Ni aux tl, ni à la Ville.

Cela dit, il n'y a pas de risque – à part si on joue au « pignouf » en mettant Fr. 1 milliard tout de suite, juste pour voir si on le perd de nouveau en Bourse! – le plan est construit pour que l'argent soit placé sur des valeurs garanties, c'est-à-dire à la Ville, avec un taux d'intérêt garanti sur 30 ans. Une autre part sera placée pour l'essentiel sur de l'immobilier, dont les valeurs sont beaucoup plus stables que les valeurs boursières. Evidemment, il se peut aussi qu'au cours de ces 40 ans, la Bourse soit une fois ou l'autre meilleure que l'immobilier, ce qui correspondrait à une perte théorique. Mais nous préférons la sécurité de l'investissement à des paris de ce genre pour la partie qui sera mise en recapitalisation.

Dans cette affaire, il y a donc un risque, d'ailleurs exposé dans la réponse à M. Voiblet. Si le projet de M. Couchepin est adopté tel quel et si la situation boursière reste très mauvaise jusqu'en 2012 – ce que personne ne peut savoir – ce projet entrera en vigueur au moment où il faudra exécuter les décisions, c'est-à-dire deux ans après l'adoption par le peuple. En effet, si le projet reste tel quel, il ira à coup sûr au référendum, il y a assez de gens mobilisés contre cette absurdité. A ce moment, il y a un risque que les Fr. 350 millions indiqués dans le préavis doivent être complétés par Fr. 50 à 150 millions – pour être prudents dans l'estimation. Les Fr. 150 millions correspondent plutôt à un SMI autour de 5500 points, ce que nous avons connu pendant quelques jours. Les Fr. 50 millions correspondent à une Bourse proche de 7000 points, mais avec la réserve de fluctuation de valeur prévue par la loi tout de suite en place.

Impossible de dire ce qui se passera en 2012. La Municipalité a pris contact avec l'Autorité cantonale de surveillance ainsi qu'avec l'ensemble des sociétés solidaires de la Caisse de pensions, y compris pour la recapitalisation. Connaissant les fluctuations de la Bourse, l'Autorité de surveillance – c'est l'instance suprême dans le canton – nous a dit d'y aller comme ça avec notre plan de Fr. 350 millions et que nous verrons bien s'il y a un changement de législation en 2012, nécessitant un effort supplémentaire. L'important, c'est d'agir, ce n'est pas de parler pendant trois, quatre ou cinq ans. Il faut recapitaliser pour ce montant très lourd, ces Fr. 350 millions, dont Fr. 290 millions à peu près sont à la charge de la Ville.

Quant au préavis, il va vraiment vous arriver très bientôt. Nous avons enfin reçu, il y a une semaine, le seul élément qui nous manquait, les projections fiscales de la partie immobilière du préavis. L'Autorité fiscale cantonale devait les faire, puisque des immeubles seront transférés à la Caisse de pensions. C'est un cas extrêmement complexe, ils en ont rarement eu d'aussi complexes, cela leur a pris du temps. Vous découvrirez les mécanismes dans le rapport-

préavis. Ces chiffres nous ayant enfin été fournis, le préavis devrait pouvoir être présenté à la Municipalité d'ici le 25 novembre. Elle pourrait l'adopter au plus tard vers le 10 décembre, sauf si elle décidait de le refuser. Mais ça m'étonnerait vu tout ce qui s'est déjà dit à ce sujet. Votre commission pourra alors se mettre à travailler de manière approfondie, elle pourra examiner tous les mécanismes. Et contrôler, après l'Autorité cantonale de surveillance et les actuaires, si elle découvre des fautes mathématiques dans le raisonnement! Les calculs présentés par la Municipalité ont été établis par des actuaires et vérifiés par l'Autorité cantonale de surveillance et d'autres actuaires. J'espère que vous serez convaincus que c'est la solution à long terme, sauf cas exceptionnel de loi Couchepin rendant nécessaire une couche financière supplémentaire.

M^{me} Diane Gilliard (AGT): – Trouver une solution à long terme à une situation dont les origines sont boursières cause beaucoup de souci au système de retraite par capitalisation. En revanche, les systèmes par répartition n'ont pas de problèmes ces temps – voir l'AVS. Le Parlement argentin s'en est aperçu, qui vient de voter la renationalisation des fonds de retraite. Donc chacun le sait, qui réfléchit, la seule solution, c'est la retraite par répartition, par exemple par la fusion du système AVS et de ce qu'on appelle le 2^e pilier.

Monsieur le Syndic, il est inutile de me dire que le peuple a accepté le 2^e pilier en 1972. J'y étais, j'ai milité, j'ai distribué beaucoup de tracts pour m'opposer à cette décision funeste, que nous n'avons pas fini de payer! La preuve par vos discours et par vos calculs, sans filet, que bon nombre d'entre nous n'arrivent pas à suivre...

M. Nicolas Gillard (LE): – Je salue le fait que nous allons enfin recevoir le préavis que nous demandons dans notre interpellation déposée au début de cette législature. En effet, LausanneEnsemble était intervenu au printemps 2007 sur ce sujet.

Ensuite, j'aimerais répondre à M^{me} Gilliard, parce qu'on ne peut pas laisser dire tout et n'importe quoi... Replonger dans un tout à la répartition serait un choix bien piètre, quand on sait que le vieillissement de la population fait que ce système est insoutenable dans une société comme la société suisse. Nous aurons beaucoup de peine à revenir à un tout par répartition, à moins d'augmenter la charge fiscale de manière absolument insupportable pour les citoyens suisses, qui sont déjà assez ponctionnés à ce niveau.

Enfin, je ne voudrais pas que nous fassions le débat sur le préavis avant de l'avoir reçu. L'interpellation avait son objet, parce que la situation évolue en fonction de la Bourse, mais nous discuterons du préavis en commission.

Encore deux remarques. Il ne faut pas perdre de vue que la question de la dette de la Ville de Lausanne est tout aussi fondamentale que celle de la Caisse de pensions. Le plan tel que prévu par la Municipalité ne se réalisera pas sans augmenter de manière drastique la dette. On ne peut pas cacher

cet aspect aux Lausannois, la dette étant assez conséquente pour la taille de la ville.

D'autre part, je reviens sur la réflexion du syndic, qui dit que la commission pourra se prononcer le cas échéant pour déterminer s'il y a des fautes mathématiques dans le raisonnement des personnes qui ont présidé à ce projet. Monsieur le Syndic, soyons clairs : ce que LausannEnsemble examinera, ce ne sont pas les fautes mathématiques, mais les pistes suivies. Notamment, si j'en crois ce qu'on entend, le fait qu'il n'y aura pas de remise en cause sur le plan des prestations. Nous ne fermerons aucune voie. Cette commission aura notamment pour tâche d'examiner si la solution et les pistes choisies sont les bonnes, elle ne se contentera pas de « déplacer les virgules » entre des zéros.

M. Daniel Brélaz, syndic : – La vérification des chiffres était évidemment une boutade ! Ils ont été vérifiés par plusieurs instances et ne sont pas suspects d'erreurs. Cela dit, les choix politiques sont ceux de chacun.

Ce plan comprend aussi une mesure concernant les employés, négociée avec eux, je le précise. C'est l'introduction – ou plutôt la réintroduction, parce qu'il y a une vingtaine d'années que c'est allé dans l'autre sens – de la moyenne des 36 derniers mois dans le calcul de l'indice du coût de la vie pour la retraite. L'incidence moyenne de cette mesure équivaut presque à 1 % de cotisations. Nous avons aussi procédé à des revalorisations d'immeubles, donc les effets sont moins lourds sur la dette qu'on aurait pu le supposer. Si on additionne les deux étapes, cela équivaut à peu près à 2,5 % de cotisations pour la Ville, à la différence près qu'elle le paie d'un coup, parce qu'il faut recapitaliser. Les deux étapes ensemble correspondent grosso modo à 6 % pour l'employeur et 6 % pour l'employé. C'est donc un système très équitable de remise en état de la Caisse de pensions, puisque supporté paritairement par l'employeur et l'employé. Je ne vous rappelle pas les cas historiques, je vous les ai cités la dernière fois, ils sont d'une tout autre nature.

Pour terminer, à l'attention de M^{me} Gilliard : on peut défendre tous les systèmes, mais nous sommes obligés de travailler dans le contexte légal suisse. Quand vous aurez fait passer l'initiative pour développer ce que vous dites, nous discuterons de la suite...

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je partage l'appréciation de M. Gilliard. Il ne faut pas faire le débat du préavis aujourd'hui. Ce n'était pas le but de mon interpellation, qui porte sur les marchés financiers et le taux de couverture.

Je pose néanmoins une question par rapport à ce taux de couverture. Celui-ci dépend aussi du taux technique, à partir duquel on calcule le capital dont a besoin la caisse, représentant 100 %. Il est aussi prévu au niveau fédéral de le descendre. De nombreuses caisses l'ont déjà fait. Des caisses publiques ont un taux de couverture à 100 %, et en outre, elles ont un taux technique à 3 ou 2,5 %. A-t-on aussi

tenu compte de cet élément pour la Caisse de pensions de la Ville ?

D'autre part, en 2004 – je n'ai pas participé à ces discussions – une commission a traité d'une initiative de M^{me} Maier, si je ne m'abuse... Dans le cadre de cette intervention, des mesures étaient prévues qui devaient conduire à un taux de couverture d'environ 60 % dans un délai de douze ans. Quatre ans ont passé depuis lors. Le taux de couverture est toujours plafonné à 40 ou 42 %. Comment arriverons-nous au résultat proposé lors du débat du Conseil communal sur ce préavis où les propositions de la Municipalité devaient amener à ces 60 % ? Aujourd'hui, on peut renoncer aux mesures de ce préavis, nous n'arriverons pas aux objectifs fixés à l'époque.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Si vous relisez ce préavis, vous voyez que nous devons arriver à 60 % en vingt ans avec des effets de levier. La progression était très lente au début et s'accélérait au cours du temps. La Municipalité a constaté qu'avec les mêmes hypothèses, indépendamment de la loi fédérale, et en plus de toutes les injonctions de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations, au-delà de 55 % de taux de couverture, un effet de levier le faisait progresser très vite en direction de 100 %. Quarante ans, ce n'est pas très rapide, mais ce n'est pas mal. En revanche, tant qu'on reste dans la zone des 40-50 %, les moindres étirements de la Bourse créent des fluctuations qui font qu'on peut toujours en être au même stade quarante ans plus tard. Pour toutes ces raisons mathématiques actuarielles – ce sont des chiffres, je suis désolé, malheureusement c'est impossible à décrire seulement par de la littérature – la situation est bien meilleure dès qu'on franchit ces limites.

Le taux technique est de 4 % aujourd'hui. Le baisser n'a pas les effets que vous pensez. La dernière fois que nous l'avons fait, cela a réduit le taux de couverture. Mais ce sont des données mathématiques très complexes, parce que les prestations sont garanties par la loi fédérale. Nous ne sommes pas sous le régime de la primauté des cotisations, mais des prestations. Dès lors, celles-ci restent identiques, quoique vous décidiez sur le taux de couverture, tant que vous ne les avez pas révisées drastiquement à la baisse. Les prestations sont intangiblement dues à tous les retraités et à tous les actifs en proportion de ce qu'ils ont cotisé durant leur carrière. On peut prendre des mesures, par exemple la suppression du pont AVS – nous l'avons fait à 50 % la dernière fois – mais les cotisations continuent à déployer leur effet. Si on change cela pour le 1^{er} janvier 2009, tous ceux qui prendraient leur retraite dans les cinq prochaines années, après avoir passé 30 ou 35 ans à la Commune, toucheraient 80 % ou 90 % de leurs prestations calculées en fonction de l'ancien régime, et seulement 10 % selon le nouveau. La seule manière d'en sortir – mais je n'y tiens vraiment pas, ce serait peu sympathique pour la Ville, sans parler des employés – est de passer à une capitalisation totale. Mais cela signifie de disposer réellement de Fr. 1 milliard. Et une fois que ce milliard est sur la table, il est possible de

changer de système et de passer en primauté des cotisations, parce qu'on en a financé le début. Mais cela coûte Fr. 1 milliard à la Ville, juste pour le plaisir de faire trinquer les employés. Moi, je ne m'y lance pas.

Le président : – Merci, Monsieur le syndic. La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Aucune résolution n'est déposée, cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet: «Crise des marchés financiers et Caisse de pensions CPCL»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président : – Passons maintenant au point suivant de l'ordre du jour, l'interpellation de M. Alain Hubler et consorts: «Un tram, deux trams, une tour: ne jouons pas au bonneteau avec les axes forts.» Monsieur Hubler, je vous remercie de venir à la tribune.

Interpellation de M. Alain Hubler et consorts: «Un tram, deux trams, une tour: ne jouons pas au bonneteau avec les axes forts»⁴

Développement polycopié

Depuis le 27 mai dernier, la première étape des axes forts du Projet d'agglomération Lausanne-Morges est connue: il s'agit d'une ligne de tram qui reliera la gare de Renens à la place de l'Europe à Lausanne.

En ce qui concerne la deuxième étape, seul le point de départ – la place de l'Europe – et le point d'arrivée – Blécherette/Rionzi – sont connus. Le tracé définitif est encore à l'étude et, actuellement, seules deux variantes principales restent en lice. L'une, essentiellement souterraine, passant par Beaulieu, l'autre, essentiellement en surface, passant par Saint-Martin, la place du Tunnel et la rue de la Borde.

Ces deux variantes correspondent, selon le rapport rédigé à l'intention de la délégation politique du PALM, à deux visions différentes des transports publics.

La variante, dite N1, qui passe par la place du Tunnel, «essentiellement en surface, est à considérer si l'on est dans une approche privilégiant la qualité urbaine du transport public, sa présence et son accessibilité».

La variante, dite N5, qui passe par Beaulieu, «essentiellement souterraine, est cependant la seule assurant la desserte de Beaulieu par un axe fort de tramway. Le choix éventuel de cette variante est essentiellement lié à une question d'image dans le cadre du développement souhaité de Beaulieu.»

Par ailleurs, la récente présentation du projet «taoua» qui prévoit, notamment, la construction d'une tour haute de 80 m accueillant un restaurant, deux hôtels, une résidence hôtelière, des activités commerciales et un *Business Centre* vient jeter un éclairage nouveau dans cette affaire, du moins aux yeux de la presse et du public. Si le choix du tracé nord de la deuxième étape des axes forts des transports publics urbains revient *in fine* au Conseil d'Etat, la publication du «Rapport à l'intention de la délégation politique du PALM», l'annonce du projet «taoua» et la séance d'information sur le PALM au Conseil communal du 24 septembre dernier sont de nature à permettre au Conseil communal de se forger une opinion.

Afin de compléter les informations en main du législatif lausannois, les groupes A Gauche toute! – Socialiste – Verts désirent poser les questions suivantes à la Municipalité de Lausanne:

1. Les auteurs du «Rapport à l'intention de la délégation politique du PALM» ont-ils tenu compte des développements concrets – ainsi que de leur ampleur – envisagés pour Beaulieu?
2. Le syndic peut-il confirmer cette citation issue du *24 heures* du 1^{er} octobre dernier: «Soyons clairs: les promoteurs (du projet «taoua»), dans ce cas, ne font pas une condition d'avoir un axe fort de transports pour concrétiser ce projet»?
3. Beaulieu bénéficie actuellement d'une excellente desserte par transports publics, n'exigeant pas de transfert modal depuis la gare. Ne serait-il pas plus judicieux d'envisager un éventuel renforcement de l'axe existant, direct, que de le remplacer par un trajet plus complexe avec changement au Flon?
4. Le syndic de Lausanne et une partie de la Municipalité auraient une préférence pour la variante Beaulieu. Au contraire, nos partis sont attachés à la requalification urbaine importante que pourrait amener un tram en surface au centre ville. Même si sa position a déjà été explicitée lors de la séance d'information du 24 septembre dernier, la Municipalité peut-elle exposer ses arguments dans le cadre formel du Conseil communal?
5. Comment cette préférence pour une variante souterraine peut-elle être compatible avec la résolution votée le 12 décembre dernier, suite à une interpellation de Roland Rapaz, souhaitant que la Municipalité privilégie les solutions permettant de diminuer la circulation automobile en ville?

⁴BCC 2008-2009, T. I (N° 3/I), p. 163.

6. La Municipalité peut-elle confirmer que la variante consistant en un tram de surface passant par le Tunnel tout en maintenant la circulation automobile à Saint-Martin est possible sans report de charges de trafic ingérables comme l'a montré une toute récente étude effectuée par le bureau Transitec ?

Réponse photocopiée de la Municipalité

Comme cela a été exposé au Conseil communal lors de la séance d'information du 24 septembre, la Municipalité a défendu pendant le printemps la variante d'axe fort, passant par Beaulieu.

Elle avait connaissance à cette époque du projet «Messe Schweiz» avec Beaulieu, mais pas encore du projet de tour résultant du récent concours sur la mise en valeur de Beaulieu.

Il faut encore préciser que sept variantes de tracé ont été examinées avec pour principe la fermeture totale de la rue Centrale à la circulation dans les variantes passant à cet endroit. Ce n'est que dans la rédaction finale du rapport d'expert retenant les variantes N1 (par Saint-Martin et Borde) et N5 (par Beaulieu) que le maintien d'une circulation entre le Rôtillon et le Flon est apparue.

La non-unanimité de la Municipalité en faveur d'une des deux variantes N1 ou N5 est connue du Conseil communal et des médias.

Toutefois, après discussion, la Municipalité affirme de manière unanime les principes suivants :

- a) La Municipalité estime beaucoup plus important qu'une liaison de tram existe entre le Flon et la Blécherette que le choix de la variante, qui dépend, en décision finale, du Conseil d'Etat. Quel que soit le sentiment final de chacun de ses membres (N1 ou N5), elle œuvrera de manière unanime à la réalisation de la variante choisie. Elle souhaite que chaque membre du Conseil communal, favorable à un tram en direction de la Blécherette, fasse de même.
- b) La Municipalité estime important l'impact économique de Beaulieu pour notre ville et soutient aussi bien l'idée du projet de modernisation de Beaulieu que son projet d'alliance avec «Messe Schweiz» qui assurera l'avenir de ce lieu d'activités cher aux Vaudois et aux Lausannois. Elle soutient également le projet de tour destiné à l'hôtellerie et aux activités, réalisé sur un terrain communal, qui nécessitera le vote d'un PPA et d'un droit de superficie par votre Conseil.
- c) La Municipalité tient enfin à préciser que la modernisation de Beaulieu est nécessaire au partenariat avec «Messe Schweiz», mais qu'aucune condition n'est posée quant au passage d'un tram par Beaulieu. Il en est de même pour la réalisation d'un projet de tour.

d) La Municipalité souhaite attendre le résultat des études sur les deux variantes pour préciser sa position, ceci afin de connaître de manière fine les avantages et inconvénients de chaque variante.

Ces préliminaires ayant été exposés, la Municipalité répond de la manière suivante aux questions posées :

1. Les auteurs du « Rapport à l'intention de la délégation politique du PALM » ont-ils tenu compte des développements concrets – ainsi que de l'ampleur – envisagés par Beaulieu ?

A la connaissance de la Municipalité, les auteurs ont tenu compte des évolutions liées au partenariat avec «Messe Schweiz», mais probablement pas de l'impact du projet de tour, celui-ci n'étant pas connu à cette époque.

2. Le syndic peut-il confirmer cette citation issue du 24 heures du 1^{er} octobre dernier : « Soyons clairs : les promoteurs (du projet < taoua >), dans ce cas, ne font pas une condition d'avoir un axe fort de transports pour concrétiser ce projet » ?

Le syndic confirme ces propos. Il est toutefois évident que les promoteurs des projets de Beaulieu considéreraient le passage d'un tram comme un plus.

3. Beaulieu bénéficie actuellement d'une excellente desserte par transports publics n'exigeant pas de transfert modal depuis la gare. Ne serait-il pas plus judicieux d'envisager un éventuel renforcement de l'axe existant, direct, que de le remplacer par un trajet plus complexe avec changement au Flon ?

Les études comparatives entre les deux variantes devront notamment tenir compte des reports de circulation. L'étude Transitec montre qu'avec la variante N5, la fermeture de l'axe Chauderon–Saint-François et de la route de Genève impliquent une augmentation de trafic de 10 à 15% sur l'axe gare CFF–Beaulieu et sur l'avenue Vinet, partageant avec l'axe précédent le carrefour de la Source. Or, par exemple, la délégation de Saint-Gall à la Journée officielle du Comptoir suisse s'est plainte d'avoir mis 25 minutes en bus pour se rendre de la gare CFF à Beaulieu. La comparaison des variantes devra notamment établir si le raisonnement de M. l'interpellateur, partagé par le rapport d'expert, est réel ou si, compte tenu des reports de trafic liés à la fermeture des rues précitées, la variante m2 + tram deviendrait nettement préférable pour Beaulieu pendant un nombre important d'heures chaque semaine.

4. Le syndic de Lausanne et une partie de la Municipalité auraient une préférence pour la variante Beaulieu. Au contraire, nos partis sont attachés à la requalification urbaine importante que pourrait amener un tram en surface au centre ville. Même si sa position a déjà été explicitée lors de la séance d'information du 24 septembre

dernier, la Municipalité peut-elle exposer ses arguments dans le cadre formel du Conseil communal ?

La Municipalité rappelle que l'étude des variantes n'a inclus qu'au dernier moment le maintien du trafic entre le Rôtillon et le Flon. La variante de fermeture totale long-temps présente a semblé dommageable à la Municipalité, même si elle n'en a eu la preuve que récemment par l'étude Transitec. De plus, les avantages économiques du passage par Beaulieu et l'efficacité plus grande de la liaison avec la Blécherette ont également pesé dans le choix de la Municipalité. La Municipalité, comme exposé précédemment, souhaite aujourd'hui un examen serein et approfondi des conséquences des deux variantes par le Canton, examen où ses services interviendront au niveau de la fourniture de données. Pendant cette période, les membres de la Municipalité, quels que soient leurs avis, ne militeront ni pour une variante ni pour l'autre, ceci dans l'intérêt ultime de la réalisation effective d'un tram entre le Flon et la Blécherette (Rionzi). La Municipalité examinera de plus l'opportunité d'une liaison entre le Rionzi et Bellevaux (400 mètres), éventuellement aux frais de la Commune, dans l'esprit du postulat Segura déposé il y a quelques années, concernant une liaison de transports publics entre la Blécherette et Bellevaux.

5. *Comment cette préférence pour une variante souterraine peut-elle être compatible avec la résolution votée le 12 décembre dernier, suite à une interpellation de Roland Rapaz, souhaitant que la Municipalité privilégie les solutions permettant de diminuer la circulation automobile en ville ?*

La Municipalité pourrait rappeler qu'elle n'est pas liée par une résolution du Conseil communal. Elle préfère toutefois argumenter sur le fond, car elle partage la préoccupation exprimée par la résolution. L'étude Transitec montre que les diminutions de circulation et les problèmes de surcharge de certaines rues sont comparables dans les variantes N1 (Saint-Martin–Borde) et N5 (Beaulieu). Ce qui est déterminant, au sens de l'effet global, est la fermeture de l'axe Chauderon et de la rue de Genève et non le fait que le tram passe par Saint-Martin en surface ou par Beaulieu (partiellement souterrain). De plus, les partisans de Saint-Martin, qui choisiraient cette variante principalement pour diminuer la circulation automobile ou ceux de Beaulieu, qui choisiraient cette variante uniquement pour préserver la circulation, feraient bien de s'inspirer de l'excellent principe suivant : l'existence du tram Flon–Blécherette est plus importante que sa variante de réalisation. Le non-choix d'une variante, quelle qu'elle soit, ne mérite pas de combat d'arrière garde.

6. *La Municipalité peut-elle confirmer que la variante consistant en un tram de surface passant par le Tunnel tout en maintenant la circulation automobile à Saint-Martin est possible sans report de charges de trafic ingérables comme l'a montré une toute récente étude effectuée par le bureau Transitec ?*

Seule la variante avec fermeture à la circulation de Saint-Martin est ingérable suivant l'étude Transitec. La variante évoquée dans la question ci-dessus, aussi bien que l'autre, ont des conséquences en matière de report de trafic et de diminution globale du trafic automobile en ville.

Une analyse plus détaillée devra être faite afin de disposer de tous les éléments permettant de faire un choix en connaissance de cause.

La Municipalité pense ainsi avoir répondu aux questions de M. l'interpellateur et consorts.

Discussion

M. Alain Hubler (AGT) : – Une fois ne sera pas coutume, et j'ai plaisir à le dire : je suis satisfait de la réponse de la Municipalité à notre interpellation sur l'alternative Borde ou Beaulieu d'un futur tram reliant le Flon à la Blécherette.

En effet, dans la réponse à cette interpellation, je lis une saine évolution dans la position de la Municipalité. Encore tout récemment, les signaux extérieurs, médias, discussions dans les partis, semblaient montrer que la discussion était impossible et que la Municipalité allait s'arc-bouter sur sa position en faveur de Beaulieu. Aujourd'hui, cette position est beaucoup plus nuancée et les groupes A Gauche Toute !, Socialiste et Verts, s'en félicitent. Personnellement, en revanche, je ne peux que regretter les noms d'oiseaux parfois utilisés pour qualifier l'auteur du fameux rapport à l'intention de la délégation politique. Mais la Municipalité corrige en grande partie le tir et je l'en remercie.

A la lecture de la réponse municipale, on se rend compte que l'essentiel est la réalisation de la liaison Flon–Blécherette. Cela prime sur le tracé par Beaulieu ou par la Borde. Pour les interpellateurs, cette ouverture est satisfaisante.

Un autre point important pour la Municipalité est Beaulieu, son développement, son partenariat avec *Messe Schweiz* et son projet de tour appelé « taoua ». On peut la comprendre. Mais on peut aussi la rassurer en citant ses propos : « Ni les promoteurs du projet < taoua >, ni *Messe Schweiz* ne font une condition *sine qua non* du passage d'un tram à Beaulieu. » Voilà qui nous laisse les mains assez libres.

J'enchaîne sur une sorte d'avertissement de la Municipalité, qui figure d'ailleurs dans sa réponse. « Les partisans de Saint-Martin, qui choisiraient cette variante principalement pour diminuer la circulation, ou ceux de Beaulieu, qui choisiraient cette variante uniquement pour préserver la circulation, feraient bien de s'inspirer de l'excellent principe suivant : l'existence du tram Flon–Blécherette est plus importante que sa variante de réalisation. » Nous prenons note, voilà les partisans de l'une ou l'autre solution renvoyés dos à dos.

Cependant les raisons des partisans du passage par la Borde–Saint-Martin ne sont pas au niveau de la circulation.

Je cite là un très bref extrait du rapport à l'intention de la délégation politique: «Les raisons sont ici. La variante N1 – celle qui passe par Borde et Saint-Martin – postule clairement un transport public de surface, facilement accessible, lui offrant ainsi une bonne visibilité et renforçant de plus la desserte de l'hypercentre de Lausanne dans sa partie basse en particulier. Elle offre des potentiels de requalification de l'espace public par un réaménagement de qualité.» Autre extrait qui suit immédiatement: «L'analyse des temps d'accès à Beaulieu depuis la gare confirme que sa desserte par un axe fort de tramway n'apporte rien de significatif pour son accessibilité régionale. Celle-ci n'a d'ailleurs rien à envier à celle des centres de congrès des autres grandes villes de Suisse, que ce soit en rapidité ou en fréquence.»

Je conclurai mon propos par le dépôt d'une résolution, dont l'objectif est simple: donner l'occasion à ce Conseil – une fois, parce que nous l'avons souvent demandé – d'exprimer son opinion profonde sur la variante qu'il préfère. Il y a eu une interpellation de M. Rapaz, l'hiver dernier sauf erreur; il y a celle-ci, nous avons eu une séance d'information. Nous avons demandé plusieurs fois à être informés, nous avons eu plusieurs fois un peu de peine à l'être, mais nous l'avons été, finalement. Aujourd'hui, il est temps pour notre Conseil communal de dire ce qu'il pense. Tout le monde dit ce qu'il pense à ce sujet, le Conseil d'Etat, la Municipalité de Lausanne, les experts, ou encore les journalistes. Et nous, nous regardons passer les balles de tennis. Nous regardons passer le tram. Exactement!

Je vous propose donc de faire plus que de regarder passer le tram, mais éventuellement de le prendre. Le président va projeter ma résolution, j'imagine, mais dans la foulée, je vous la lis:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse systématiquement part à toutes les instances, et notamment à la délégation politique, concernées par le PALM, de la préférence de la majorité du Conseil communal de Lausanne pour la variante en surface passant par Saint-Martin–Tunnel–Borde de la deuxième étape des axes forts.

La phrase est longue, excusez-moi, mais c'était assez difficile à rédiger!

M. Daniel Brélaz, syndic: – Deux remarques, à ce stade, et une suggestion. Mais je ne sais pas si M. Hubler pourra l'entendre.

Comme vous l'avez compris de notre réponse, dans la variante Saint-Martin, la Municipalité doit d'abord vérifier les conditions locales à l'endroit le plus resserré, notamment pour les livraisons – ce n'est pas directement évoqué dans la réponse – ainsi que ce qui va se passer sur l'axe gare CFF–Beaulieu. L'étude Transitec montre de forts reports de charge sur cet axe et nous devons absolument être sûrs de ce qui s'y passerait, si cette variante était choisie. Nous devons savoir pendant combien d'heures les conditions de

circulation n'y seraient pas dignes d'un axe fort de trolley-bus. Si nous en faisons un tel axe, nous devons aussi vérifier si cela ne fait pas trop fortement dégénérer la situation sur l'avenue Vinet, la plus menacée dans ce système. Je suis heureux que vous ayez déjà une opinion majoritaire; en effet, il est dit que le Conseil communal prend acte de la préférence de sa majorité avant de l'avoir contrôlée. Le vote vous donnera probablement raison. Cependant, du point de vue de la Municipalité, qui applique le principe de neutralité, ces vérifications devraient être faites avant de choisir. C'est pourquoi nous avons fait cette réponse.

Si vous vouliez adopter le même état d'esprit que la Municipalité – puisque apparemment vous connaissez déjà le résultat de l'étude, ce qui n'est pas notre cas – vous pourriez par exemple écrire «... de la préférence de la majorité du Conseil communal dans l'état actuel de ces informations pour la variante en surface...». Vous vous placeriez alors au même niveau que la Municipalité. Mais c'est votre choix.

M. Serge Segura (LE): – Evidemment, LausannEnsemble ne partage pas tout à fait la même satisfaction que l'interpellateur à l'égard des réponses. En effet, la version par Beaulieu, qui avait déjà fait l'objet de plusieurs discussions, nous semblait la plus raisonnable.

Je constate à la lecture de l'étude Transitec qu'il ne paraît pas évident, et de loin, que la variante par Saint-Martin–Borde soit aussi praticable et n'entraîne aucun report de trafic, avec ou sans fermeture de la rue Centrale. M. le syndic vient de l'évoquer d'ailleurs, de nombreuses questions restent ouvertes dans l'étude de cette variante, avec des reports probablement très importants sur des axes déjà chargés à Lausanne.

La question fondamentale est là: si on veut fermer complètement le centre ville de Lausanne à la voiture, il faut le dire et il faut le faire! Mais ne venez pas nous dire qu'il vaut mieux mettre un tram par-ci par-là, pour de multiples de raisons plus intéressantes. Je constate que Beaulieu est en plein développement. De nombreux logements se construisent aussi dans cette région, un projet nouveau très intéressant se réalise, on ne peut pas dire que c'est plus opportun de passer par la Borde.

La résolution de notre collègue Hubler me paraît arriver trop tôt. On ne sait pas de quoi on parle, et maintenant on veut prendre des décisions. C'est une manière de faire de la politique, ce n'est pas celle de LausannEnsemble. Nous refuserons cette résolution et nous vous invitons à faire de même.

M. Charles-Denis Perrin (LE): – J'irai un peu dans le même sens. Je suis surpris de la démarche. Nous avons reçu quelques informations, il y a une interpellation, et tout à coup, le Conseil communal devrait s'exprimer alors qu'il n'y a pas eu de débat interne et que plusieurs questions persistent auxquelles nous n'avons pas reçu de réponse. Il y a eu des informations, c'est vrai, mais pas de véritable débat,

aucun dossier complet ne nous a été soumis. C'est prématuré de claironner sur les toits que le Conseil communal est d'accord avec une solution ou avec une autre. Intellectuellement, ce ne serait pas honnête de voter cette résolution. Donc je la refuserai.

M. Jacques Pernet (LE): – Nous ne nous sommes pas concertés, mais nous sommes tous d'accord à Lausann-Ensemble... Ce n'est pas bien de prendre le Conseil communal en otage pour choisir une variante, sans que nous ayons pu étudier les autres.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – La proposition de M. Hubler est une solution, et peut-être que l'avenir lui donnera raison. Mais personnellement, et au nom de notre groupe, je ne peux pas souscrire à sa démarche. Ce que fait M. Hubler ce soir, c'est verrouiller la discussion et imposer ses idées. Nous devons attendre des données techniques, financières, voire statistiques avant de nous prononcer sur les variantes. Nous ne devons pas rapidement, à l'heure des interpellations, mettre un terme au débat avec une simple résolution. C'est ce que propose M. Hubler et nous trouvons cette proposition malheureuse. Nous souhaitons un débat politique sain sur la base de données objectives. L'UDC s'oppose avec force à la résolution déposée par M. Hubler et son groupe.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Le groupe socialiste, comme M. Hubler et son groupe, salue l'ouverture d'esprit et l'objectivité de la Municipalité dans la réponse. Il partage largement les objectifs qu'elle définit, notamment la desserte de la Blécherette, et le maintien d'une desserte optimale et fonctionnelle pour Beaulieu. Cependant, la requalification de certains quartiers est essentielle à nos yeux et devrait, en priorité, faire l'objet d'une réflexion plus approfondie sur les deux alternatives proposées.

Pour répondre à LausannEnsemble, il s'agit aussi, pour les trois groupes qui ont signé l'interpellation, de poursuivre une certaine politique en matière de transports publics en ville de Lausanne. Son but est de diminuer le trafic de transit en ville et de rendre le paysage urbain plus agréable pour les Lausannois, favorisant par là un transfert modal vers les transports publics, qui devraient devenir plus attractifs.

Nous disposons déjà de nombreuses données sur ces variantes. Une séance, qui a eu lieu ici, nous en a fourni quelques-unes et le rapport préliminaire – deux cents pages – est à la disposition de tout conseiller communal sur le site de l'Etat de Vaud. Il est de notre devoir de nous informer sur les grandes questions qui influenceront sur l'avenir de la Ville de Lausanne. De nombreuses données sont déjà disponibles et tout Lausannois intéressé à connaître les différentes variantes peut en découvrir les avantages et les inconvénients.

Le groupe socialiste peut vivre avec une résolution stipulant «en l'état actuel des connaissances». Evidemment, toute donnée nouvelle dans l'étude en cours venant bouleverser les connaissances de l'étude préliminaire pourrait

nuancer nos propos. Néanmoins, nous disposons aujourd'hui de suffisamment de données pour préférer la variante tram. La formulation «en l'état actuel des connaissances» laisse entendre ouverture d'esprit et objectivité à l'égard de l'étude en cours, dont nous attendons impatiemment de connaître les nuances et les apports scientifiques.

M. Alain Hubler (AGT): – Oui, ajouter l'adjectif «actuel» tombe sous le sens! Je ne suis pas aussi malhonnête intellectuellement que le pense LausannEnsemble et je ne prétends pas que c'est la préférence pour le restant des temps. On peut réviser un jugement si des nouveautés techniques et scientifiques apparaissent. Il est donc évident que la résolution indique la préférence actuelle. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle est sans fondement.

M^{me} Peters l'a dit, il y a un rapport de deux cent septante pages et des poussières, que j'ai lu de A à Z. Je ne sais pas si nous sommes nombreux dans ce Conseil à l'avoir fait. Je vois une personne se manifester... Je vous engage à le lire, c'est du travail sérieux et pas de la sculpture sur nuages.

Je vous rappelle que la résolution n'est pas contraignante. D'habitude, c'est la Municipalité qui le mentionne, mais là, c'est moi... Simplement, notre position est affichée, ça se sait et ça se saura. C'est le but.

M. Segura a dit qu'il avait lu l'étude Transitec. Je ne l'ai pas fait, elle n'est pas en libre service. Ça me permet de demander à la Municipalité: pourrions-nous avoir accès à cette étude, s'il vous plaît?

J'ai lu dans la réponse de la Municipalité qu'en l'état des connaissances – je prends des précautions oratoires – seule la variante qui boucle intégralement Saint-Martin n'est pas gérable. Ça veut dire que les autres le sont et que la variante qui a notre préférence est réputée gérable selon l'étude Transitec. Donc cette résolution est tout à fait votable.

A propos de mes idées et de ma prétendue malhonnêteté intellectuelle, je vous rappelle qu'il s'en est fallu de peu, je crois, pour que la variante passant par Saint-Martin-Tunnel-Borde parte pour Berne avec la bénédiction du Conseil d'Etat. Donc allez lui dire qu'il est intellectuellement aussi peu honnête que moi pour avoir fait le choix de ce tracé!

Je vous encourage à voter cette magnifique résolution adaptée.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts): – Les Verts sont le troisième groupe qui a signé cette interpellation, qui n'est pas celle de M. Hubler. Cela pour rassurer ceux qui l'accusent de tous les maux.

Il est inutile de répéter les propos de mes préopinants, M. Hubler, M^{me} Peters. Nous connaissons le dossier au stade actuel. Ceux qui s'y sont intéressés ont pu développer une préférence. C'est ce que nous manifestons par

cette résolution. Nous affirmons que la préférence d'une majorité – nous l'espérons – va à une voie en particulier et que le Conseil communal a pour une fois la possibilité d'exprimer cette préférence. Jusqu'ici, d'autres ont donné leur préférence. C'est une opportunité pour nous de le faire savoir. On peut aussi faire savoir, et je suis tout à fait prêt à l'accepter, une non-préférence pour cette voie.

M^{me} Florence Germond (Soc.): – J'approuve totalement ce que mes collègues viennent de dire. J'aimerais cependant donner une indication à propos de l'axe Gare–Beaulieu. J'ai déposé en 2006 un postulat demandant de réfléchir à l'affectation de l'espace et au rapport entre celui accordé aux automobiles et aux autres modes de transports publics. Je donnais l'exemple de l'axe Gare–Beaulieu. Je disais que des améliorations y étaient nécessaires, les bus sont défavorisés, et d'importants progrès peuvent être introduits aujourd'hui déjà rien que par la priorisation des feux et l'aménagement de l'espace. Aujourd'hui, la Municipalité semble découvrir ce problème. J'aimerais bien recevoir une réponse à mon postulat et que la situation soit améliorée aujourd'hui déjà.

Bien sûr, je vous invite à soutenir cette résolution, qu'il faut entendre «en l'état actuel des connaissances». J'ai lu une partie de ce rapport et je suis convaincue qu'en l'état actuel des connaissances, on peut exprimer une préférence.

M. Serge Segura (LE): – Je m'étonne d'entendre qu'il suffit de lire le rapport pour pouvoir exprimer une préférence. J'en ai lu aussi une partie, même si je ne l'ai pas lu en entier, comme M. Hubler. Je me suis aussi renseigné. Une séance publique au Conseil communal nous a donné bon nombre d'informations, et nous y avons appris des choses intéressantes. Il me paraît difficile de dire maintenant que ça paraît évident, en l'état des informations. Je ne suis pas de cet avis.

M^{me} Germond vient de remarquer que l'axe Gare–Beaulieu nécessitait aussi un certain nombre de modifications. Le moyen le plus simple pour éviter de jouer à l'apprenti sorcier, c'est de réaliser la variante par Beaulieu. Là, j'exprime un avis et on peut me rétorquer que je fais la même chose que mes opposants. J'exprime un avis en l'état des connaissances. Surtout, je ne veux pas forcer la main du Conseil communal ni de qui que ce soit et je demande à la Municipalité de nous faire part des éléments liés au report de trafic. Ceux-ci me paraissent très clairs, à partir des informations disponibles.

Je trouve que ce Conseil communal s'engage rapidement dans des choix, alors que seuls des rapports d'experts ont été diffusés. Il y a certes eu des séances d'information publiques portant sur certains éléments des axes forts. On ne peut cependant pas dire que la population exprimait un avis clair et net en faveur d'une variante, sous réserve d'un unique sondage de 24 heures, sauf erreur. En plus, ses résultats dépendent des gens qui répondent et ne reflètent pas forcément l'avis de la population.

Je reviens sur un élément très intéressant dans la réponse à l'interpellation. C'est la référence au postulat que j'avais déposé il y a très longtemps, qui demandait d'étudier une liaison plus importante que Blécherette–Bellevaux et allant jusque vers Chailly–Sallaz, en passant par le nord. Cela précisément pour éviter le centre ville. Je souhaite des réponses claires et rapides à ces questions, qui me paraissent toujours importants et d'actualité. Le but est d'éviter que la part du trafic automobile qui pourrait quitter le centre ville s'y maintienne sur les axes actuels.

M. Nicolas Gillard (LE): – J'avais cru comprendre, lors de débats antérieurs sur des projets d'importance concernant les infrastructures ou les transports, qu'un des éléments touchant à cœur la gauche, mais aussi la droite, c'était l'avis des usagers sur la solution proposée. Cela peut passer notamment par une démarche participative, etc. Aujourd'hui – pour rebondir sur ce qu'a dit Serge Segura – je constate que la préférence que le Conseil communal veut exprimer s'inspire exclusivement de données techniques, semble-t-il. Il manifeste d'un choix politique, et comme l'a dit Serge Segura, on n'a pas consulté beaucoup, apparemment; en effet, je n'ai pas entendu ce que pensaient des options développées les usagers du centre ville, de la Blécherette, de Beaulieu, de la Borde. Il y a là une faille dans le raisonnement qui affirme que nous prenons notre décision – en tout cas un chemin, même s'il n'est qu'actuel – sans avoir songé à recueillir l'avis des premières personnes concernées, celles qui utiliseront l'infrastructure.

M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE): – Je ne répéterai pas ce qu'ont dit mes collègues de droite, mais il serait prudent d'attendre les résultats des études sur les conséquences des variantes, surtout sous l'angle du report de trafic.

Et en conclusion, par rapport à la magnifique résolution dont vous parlez, cher Monsieur Hubler: au nom de ma casquette de présidente de l'Association des commerçants lausannois, je prends acte des décisions de la gauche de ce Conseil et j'en ferai part aux commerçants, qui vous remercieront d'ores et déjà, encore une fois, de boucler une partie de la ville!

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Au vu du succès et de l'efficacité du m2, qui se déplace en souterrain, au vu de l'extrême réserve que nous manifestons face à la planification d'un nouveau moyen de transport en surface dans un espace public non extensible et déjà régulièrement saturé, au vu de la responsabilité face à l'histoire qui sous-tend le vote auquel nous allons procéder, et au vu de l'impossibilité technique de demander un appel nominal après un vote, à main levée ou électronique, je demande formellement que le vote sur la résolution se déroule selon le principe de l'appel nominal.

Le président: – Merci. Est-ce que cinq conseillers appuient cette demande? Apparemment. Ce sera fait. Mais la discussion continue.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – J’aimerais rassurer un peu la droite. Les interpellateurs ne sont pas obtus. Preuve en est que, suite à ce magnifique débat, je vais déposer au nom des Verts, du PS et d’A Gauche Toute!, une motion demandant à la Municipalité de prévoir un crédit pour l’étude des aménagements urbains dans la construction d’un tramway vers le nord, la variante qui relie en surface la place de l’Europe à la Blécherette, via Saint-Martin. Il est important d’avoir toutes les informations afin de décider en toute conscience, sans donner a priori l’avantage à une des variantes, et, le moment venu, de voter les crédits de la participation de la Ville.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Monsieur Gillard, oui, la gauche et la Municipalité ont beaucoup soutenu des démarches participatives ces derniers mois et années. Malheureusement, les axes forts échappent complètement à notre influence. Nous ne gérons pas ce dossier, nous ne pouvons pas influencer la manière dont les négociations sont menées et les décisions prises. Il s’agit là seulement de signifier notre opinion. C’est précisément aux Lausannois que nous pensons quand nous parlons de requalification urbaine. Ce n’est pas seulement des mots. La qualité de la vie des habitants de la Borde pourrait être améliorée par l’aménagement d’un transport public en surface en face de chez eux. Malgré l’absence de démarche participative, c’est aux usagers que nous pensons par cette résolution.

Quelques mots sur l’ironie du discours qui soutient que nous prenons position de façon précipitée, alors que des incertitudes persistent. C’est probablement vrai, mais cela n’a pas empêché notre Municipalité de déjà prendre publiquement position dans la presse en faveur de la variante du métro par Beaulieu sur la base des données actuellement disponibles – donc pour nous aussi. Par cette résolution, nous voulons donner une réponse à ce que les Lausannois ont pu lire de la position de la Municipalité parue dans la presse.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – En effet, il est bon de rappeler que la décision sur les axes forts échappe au contrôle de la population. Et donc, par délégation, à notre contrôle. Ce Parlement ne s’est pas encore déterminé sur le choix du tracé de la première partie des axes forts, qui part de Renens, voire au-delà. Nous n’avons pas pu le faire. Ce sont des choix techniques, puis politiques, pris par des Exécutifs.

Dans ce cadre, il est important que notre Conseil se saisisse de ce dossier et amène sa pierre à l’édifice. Je prends acte de l’avis de certaines personnes, qui peuvent être froissées de la position de ce Conseil et qui veulent rapporter à l’Association des commerçants lausannois, dont M^{me} Fiora-Guttmann est la présidente. Je prends acte, Madame Guttmann – vous m’excuserez de le dire ainsi – que nous avons entendu à peu près les mêmes promesses lorsque nous avons voté le City Management. Je constate qu’aujourd’hui ce n’est plus le cas. Alors allez donner la position de ce Conseil à l’Association des commerçants lausannois, si elle

existe et si elle représente une majorité de commerçants. Cela ne me pose pas de problème, puisqu’il y a un choix politique derrière.

Nous ne pouvons pas aujourd’hui procéder autrement qu’au travers d’une résolution qui demande simplement – ça vaut la peine de le rappeler – que la Municipalité rappelle notre préférence. Cela ne veut pas dire qu’elle doit abandonner toute autre étude ou tout autre tracé. Elle doit seulement rappeler la préférence de la majorité, le cas échéant, du Conseil communal à la délégation politique. Cela ne signifie pas forcément que par la suite, le choix se portera sur cette variante. Mais quiconque a suivi le dossier depuis le départ aura remarqué que la Municipalité fait un peu pression. On ne peut pas l’en blâmer, elle prend des décisions dans son champ de compétence, elle fait son travail. Il n’empêche, elle exerce une certaine pression pour essayer d’orienter un axe nord qui passe plutôt par Beaulieu et oublie l’autre variante. Aujourd’hui, le Conseil communal affirme qu’il ne faut pas oublier cette autre variante, ce qui ne signifie pas nécessairement la choisir en tant que telle. Je vous invite à soutenir cette résolution.

M^{me} Myriam Tétaz (AGT) : – Comme M. Ferrari, je pense qu’il serait bon de se souvenir que les commerçants ne sont pas qu’au centre ville, mais aussi dans les quartiers du Tunnel et de la Borde.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Après M. Trezzini, qui va déposer une motion demandant un crédit d’étude, tout a été dit. Je ne comprends pas pourquoi il faut fixer par une résolution des principes rigides, politiquement, et parallèlement demander un crédit d’étude. Si vraiment vos convictions sont aussi fortes, puisque vous avez lu ce rapport de A à Z, Monsieur Hubler, pourquoi déposer une motion et dépenser de l’argent? Je me pose la question, même si je soutiens le principe d’une étude.

Quelque chose cependant me fait réagir. Mesdames et Messieurs des partis de gauche, jusqu’à preuve du contraire, vous avez la majorité dans le Conseil communal. Ne faites-vous pas confiance à vos municipaux? Alors que votre Conseil municipal, par six voix contre sept, représente votre majorité, vous voulez ancrer un projet politique au niveau du Conseil communal. Il faut m’expliquer. Je ne comprends pas, à moins qu’il y ait des raisons qui ne sont pas citées ce soir. Il faut m’expliquer ce raisonnement politique qui, selon moi, n’est basé sur aucune réalité.

M. Ulrich Doepper (Les Verts) : – Je n’interviens pas sur ces derniers propos, je souhaite rassurer le lobby des commerçants. Il s’agit d’une solution pour une ville qui veut croître, qui veut, tout en croissant, garantir l’accessibilité à son centre. Aux parkings, mais surtout, de manière générale, à tous. Cette accessibilité ne peut être maîtrisée, vous l’admettez, que par des transports publics renforcés. Des villes qui disposent d’un tram ont vu la valeur des sites sur son parcours multipliée par un facteur de 10, voire de 15. Là aussi, comme lorsqu’on a rendu les rues piétonnes, les

commerces verront qu'ils avaient tort de se battre contre une évolution qui leur est favorable.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Des interventions, notamment celle de M. Voiblet, m'étonnent. Enfin, le Conseil communal peut exprimer un avis, avoir une opinion sur ce qui fait partie du débat public. Si cette opinion correspond à celle de la majorité de la Municipalité, tant mieux. Si ce n'est pas le cas, le Conseil a son opinion, la Municipalité a la sienne. Je ne vois là aucun drame.

Maintenant, chiche, Monsieur Gillard! Organisons la participation des usagers et recueillons leur avis. Là, nous avons l'avis du Conseil communal. Nous pourrions très bien, demain, demander celui des usagers. J'aimerais que M. Gillard et la droite soient aussi favorables à la consultation des usagers, sur la gratuité des transports publics, par exemple. Pourquoi pas? Voilà une bonne consultation, Monsieur Gillard, que je vous propose de lancer et de proposer à la Municipalité!

Cessons avec cette démagogie. Il s'agit ici de donner l'avis du Conseil communal sur un projet urbanistique et de transports qui concerne tous les habitants.

M. Nicolas Gillard (LE): – J'espérais que nous n'entrons pas dans une phase trop polémique, malgré ces quelques échanges. Pas trop... M. Dolivo ne devrait pas partir de l'idée que dans toute consultation, la population lausannoise répondra comme lui: on rase gratis. Si je me lançais demain dans une consultation sur la gratuité des transports publics, j'aurais moins de chances de perdre qu'il ne le croit. D'ailleurs il n'est pas exclu que je m'y lance.

Cela dit, loin de moi l'idée de proposer une démarche participative là où elle ne peut pas avoir lieu. Je m'étonnais simplement du fait que dans tous les raisonnements tenus ce soir, pas un instant n'a été évoqué ce qui pourrait être la préférence des usagers eux-mêmes et la manière dont on pourrait la percevoir.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je vais tenter de reprendre l'ensemble des interventions, du moins celles qui me concernent de près ou de loin. D'abord, il est difficile de définir les usagers. Il n'y aurait sans doute pas de réponse unique, suivant qu'ils vont plus souvent à Beaulieu, à la Borde ou ailleurs. Mais ce n'est pas encore à l'ordre du jour.

Je sens les passions monter, y compris les menaces sur des dossiers collatéraux qui n'ont strictement rien à voir avec celui que nous traitons ce soir. C'est le Conseil d'Etat qui prendra la décision finale en la matière, quel que soit l'avis du Conseil communal, de la Municipalité, qu'il soit le même ou soit différent, à la fin des études. Certains d'entre vous tiennent à exprimer une opinion du Conseil communal. Comme la Municipalité, unanime, l'a dit, quelle que soit la variante choisie, il faut ensuite que le crédit passe au Grand Conseil. Il ne faut pas une guerre de tranchées

gauche/droite, avec cinq qui seraient contre tout et plombent toute variante vers la Blécherette pour des motifs qui n'ont pas grand-chose à voir avec l'objet.

La Municipalité possède le rapport Transitec dont M. Hubler a parlé. Elle ne l'a pas mis à disposition encore, suite à des discussions sur lesquelles je ne reviendrai pas, mais elle va le faire incessamment. Vous pourrez donc avoir toutes les informations que vous souhaitez en complément. Dans ce rapport, l'axe Gare-Beaulieu devrait subir un accroissement de circulation estimé entre 10% et 20%. Ce n'est pas négligeable et c'est une des raisons pour lesquelles la Municipalité tient à faire un certain nombre de vérifications. La différence entre le tram, souterrain sur à peu près un kilomètre et demi entre la gare du Flon et la Pontaise, et l'autre qui n'est souterrain que sous la colline du Château, quelque 400 mètres – les deux ont un passage souterrain, j'en suis désolé pour ceux qui n'aiment pas ça – c'est que celui qui est souterrain ne subit pas les nuisances dans la montée qu'aurait l'axe fort trolleybus entre la gare et Beaulieu. Manifestement, c'est un point à vérifier. Quel que soit l'avis des uns et des autres.

Monsieur Segura, pour le moment les tl se sont concentrés sur le réseau 08. Il comporte déjà beaucoup de lignes. Le réseau 11-12 comprend aussi un énorme paquet, notamment la desserte du Rionzi par trolleybus, qui amènera à l'autre bout du futur tram, quel que soit son cheminement intermédiaire. Pour le moment, les petites ceintures allant jusqu'à la Sallaz ont été envisagées mais n'ont pas fait l'objet d'une priorisation. Si ce tram se réalise, ce que tout le monde souhaite, nous étudierons s'il n'y aurait pas lieu de le pousser non pas au Rionzi, mais jusqu'au terminus de Bellevaux. C'est ce que nous disons dans la réponse à l'interpellation, quitte à ce que la Ville finance les 300 derniers mètres. En effet, c'est bien de cela qu'il s'agit, 300 à 400 mètres.

En revanche, je voudrais dire à M. Dolivo que je connais au moins un contre-exemple à son affirmation. Il concerne la Commune du Locle, présidée par Denis de la Reussille et où le POP-A Gauche Toute! a seulement 18 sièges sur 41 au Conseil communal, ce qui est un record quasi inégalable... Au Conseil général, oui, vous avez raison, c'est l'équivalent du Conseil communal. Suite à l'injonction du syndic des lieux, qui ne s'appelle pas comme ça dans le canton de Neuchâtel, cette Commune a voté très clairement et à presque 70% contre la gratuité des transports publics. Il arrive donc qu'un milieu hautement peuplé d'A Gauche Toute! fasse ensuite campagne, en tout cas par ses Autorités, contre la gratuité et obtienne gain de cause de son peuple. C'est un élément au débat que je voulais signaler en passant pour quitter l'alpage de la Blécherette et partir dans les lointaines Montagnes neuchâteloises!

Pour revenir à l'intervention de M^{me} Peters: la Municipalité a pris position en faveur de Beaulieu dans un contexte rappelé dans l'interpellation. C'était la fermeture totale de Saint-Martin, qui est inacceptable, comme le montre l'étude

Transitec. Au dernier moment, le rapporteur a nuancé ses propos, et c'est devenu l'autre variante de Saint-Martin. Cela permet à la Municipalité d'étudier les possibilités sans a priori, parce qu'il n'y a pas création d'une situation impossible comme serait la fermeture totale de la rue.

Je ne sais pas quelle est l'estime de M. Trezzini pour les finances communales, mais je vous signale qu'un crédit d'étude sera demandé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil ces prochaines semaines, pour les deux variantes. Avant que le Conseil d'Etat fasse son choix, d'ici fin 2009, les deux variantes auront été étudiées. Après quoi le Conseil d'Etat en choisira une, après avoir consulté un peu tout le monde, mais ce sera sa propre décision. Alors s'il vous plaît, ne nous demandez pas de dépenser des millions pour une autre étude, en plus de celle du Conseil d'Etat, alors qu'il la fera déjà lui-même ! En outre, si votre motion est déposée ces prochains temps et développée d'ici la fin de l'année, il y aura bien un brave homme ou une brave dame pour l'envoyer en commission. Le temps qu'elle soit traitée, ce sera le printemps. Et quand la Municipalité répondra, ce sera le printemps après la décision du Conseil d'Etat. Cette motion n'a donc aucun sens ! Excusez-moi de vous le dire comme ça.

Pour le reste, que chacun vote ce qu'il veut sur la résolution, au plus près de sa conscience.

Le président : – Merci, Monsieur le Syndic. La discussion n'est plus demandée, elle est close. Nous avons une résolution sur laquelle nous allons voter de manière nominale. Je vous la relis :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse systématiquement part à toutes les instances, et notamment à la délégation politique concernée par le PALM, de la préférence actuelle de la majorité du Conseil communal de Lausanne pour la variante en surface passant par Saint-Martin–Tunnel–Borde de la deuxième étape des axes forts.

Celles et ceux qui acceptent cette résolution le manifestent en votant oui.

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

Vote nominal

Oui : Alvarez Caroline, Attinger Doepper Claire, Bergmann Sylvianne, Bettens Jean-Charles, Biéler Benoît, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Chautems Jean-Marie, Chessex Luc, Clivaz Philippe, Cosandey Monique, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Egli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Ferrari Yves, Freymond Sylvie, Gebhardt André, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Kahumbu Ntumba Paul, Knecht Evelyne, Litzistorf Natacha, Matthey Isabelle, Mayor Isabelle, Michaud Gigon Sophie, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko,

Ostermann Roland, Payot David, Peters Solange, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rossi Vincent, Ruiz Rebecca, Salzman Yvan, Santschi Pierre, Schlachter Thomas, Tétaz Myriam, Torriani Elena, Trezzini Giampiero, Voutat Marlène, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Non : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Bérard Marlène, Blanc Jean-Louis, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, de Meuron Thérèse, Fiora-Guttman Martine, Gaudard Guy-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Grin Nicole, Hildbrand Pierre-Antoine, Jacquat Philippe, Junod Sandrine, Marion Axel, Martin Olivier, Mettraux Claude, Meylan Jean, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Saugeon Esther, Schaller-Curiotto Graziella, Segura Serge, Truan Isabelle, Voiblet Claude-Alain.

Par 51 oui, 29 non et sans abstention, la résolution de M. Alain Hubler a été acceptée. L'objet est liquidé. Nous pouvons passer à la suite de l'ordre du jour, merci Monsieur Hubler.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Alain Hubler : « Un tram, deux trams, une tour : ne jouons pas au bonneteau avec les axes forts » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse systématiquement part à toutes les instances, et notamment à la délégation politique, concernées par le PALM de la préférence actuelle de la majorité du Conseil communal de Lausanne pour la variante en surface passant par Saint-Martin–Tunnel–Borde de la deuxième étape des axes forts. »

Le président : – Je vous propose, avant notre interruption, de prendre les premières urgences de la Municipalité, soit le point R68, le rapport-préavis 2008/22, « Un Joker pour les nouvelles technologies. Réponses aux postulats de MM. Bron et Montangero ». J'appelle à la tribune le rapporteur, M. Fabrice Ghelfi.

Un Joker pour les nouvelles technologies

Réponses aux postulats de MM. Bron et Montangero

Rapport-préavis N° 2008/22

Lausanne, le 23 avril 2008

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Ce rapport-préavis répond à la motion (selon l'ancienne définition, soit à considérer aujourd'hui comme un postulat) de M. Alain Bron «Nouvelles technologies de l'information pour tous»¹ et au postulat de M. Montangero «Internet à portée de toutes et tous»² qui proposent à la Municipalité de prendre différentes mesures pour faciliter l'accès aux technologies de l'information à toutes les couches sociales.

La Municipalité partage le souci manifesté par ces initiatives. En matière d'accès à Internet, elle poursuit une politique de proximité: service de haut niveau à la clientèle, tarifs compétitifs, abonnement de base présentant le meilleur rapport prestations/prix du marché, nombreux points d'accès Wi-Fi gratuits en ville et soutien actif à l'association Joker qui œuvre depuis 2006 à la réduction de la fracture numérique.

La Municipalité considère qu'avec les mesures qu'elle a prises pour faciliter l'accès à Internet, qui viennent s'ajouter à celles qui sont mises en place par le Canton au niveau de la formation et celles offertes par l'association Joker, le filet numérique est suffisamment resserré pour lutter efficacement contre l'exclusion. Contrairement aux postulants, la Municipalité estime que le tarif d'abonnement n'est pas un élément primordial pour l'accès aux technologies de l'information: l'abonnement à Internet est en effet l'aboutissement d'un processus qui passe d'abord par l'accès à un ordinateur et à une formation aux outils informatiques. Dans cette perspective, la démarche du projet Joker, parrainé par l'Etat de Vaud, lui paraît plus adéquate: pour une somme modique, Joker met à disposition un ordinateur, les logiciels courants, l'accès à Internet et une assistance technique durant un an et propose une formation de base.

Pour cette raison, la Municipalité ne souhaite pas entrer en matière sur les propositions tarifaires formulées dans les initiatives citées plus haut. En revanche, elle propose d'accroître son action en faveur d'une accessibilité facilitée pour les personnes défavorisées en accentuant le soutien financier au projet Joker et en développant l'offre Joker dans les Maisons et centres d'animation de quartier.

Pour financer ce soutien sur deux ans, la Municipalité demande à votre Conseil de lui allouer un crédit d'investissement maximal de Fr. 172'000.– sur le Fonds du développement durable. Ce soutien pourra ensuite être reconduit, après évaluation, d'année en année.

¹«Nouvelles technologies de l'information pour tous», motion renvoyée à la Municipalité le 9 avril 2002, BCC 2002, T. II, pp. 526-527.

²«Internet à portée de toutes et tous», BCC, séance N° 14/I du 24 avril 2007, pp. 376-379.

2. Table des matières

1. Objet du rapport-préavis	354
2. Table des matières	355
3. Réponses aux initiatives du Conseil communal	355
3.1 <i>Motion de M. Bron</i>	355
3.2 <i>Postulat de M. Montangero</i>	356
4. Propositions de la Municipalité	356
4.1 <i>Le projet Joker</i>	356
4.1.1 Contexte et organisation	356
4.1.2 Proposition de soutien accru	357
4.1.3 Collaboration avec les centres d'animation de quartier	358
4.1.4 Mise à disposition des apprentis	358
5. Aspects financiers	358
5.1 <i>Financement par le Fonds pour le développement durable</i>	358
5.2 <i>Crédit d'investissement sollicité</i>	358
5.3 <i>Conséquences sur le budget et sur le personnel</i>	358
5.4 <i>Plan des investissements</i>	359
6. Conclusions	359
7. Annexe	360
7.1 <i>Partenaires centres relais</i>	360
7.2 <i>Partenaires prescripteurs</i>	360

3. Réponses aux initiatives du Conseil communal

La Municipalité précise ici pourquoi elle n'a pas suivi la lettre des propositions de MM. Bron et Montangero, avant de présenter dans les chapitres suivants des propositions qui en retiennent l'esprit.

3.1 *Motion de M. Bron*

Le motionnaire demande le développement d'une infrastructure permettant un accès gratuit à Internet, la création de centres spécialisés (dans les bâtiments scolaires, administratifs, etc.) permettant une formation gratuite et l'octroi à la population d'une adresse électronique de type «lausannoise».

Depuis 2005, la Municipalité a mis à disposition de la population neuf accès Wi-Fi à Internet, au cœur de la ville et au bord du lac. Cette prestation est gratuite. Les accès Wi-Fi sont installés sur les principales places de Lausanne – places du Flon, de la Palud, de la Riponne, de Saint-François, de Montbenon, de la Navigation et du Port – ainsi que sur les sites du Service des automobiles et de l'aéroport de la Blécherette. Il suffit de disposer d'un ordinateur portable équipé d'un accès «Wireless» (sans fil) pour pouvoir utiliser ce service relié au télé-réseau de la Ville.

En matière de formation, la Municipalité estime que ce sujet est avant tout du ressort du Canton, qui a par ailleurs clairement intégré l'informatique et Internet dans son programme d'action dans les écoles. En 2002, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) de l'Etat de Vaud a lancé le projet «Ecole et informatique». Son principal objectif est de permettre un apprentissage efficace des technologies de l'information et de la communication pour l'ensemble des élèves, quelle que soit leur provenance géographique et sociale. Le projet propose des mesures en termes de moyens d'enseignement, de formation des enseignants et d'équipements informatiques.

En ce qui concerne les personnes défavorisées, le projet Joker assure une formation de base et propose aux bénéficiaires 12 centres relais, dont 9 à Lausanne, au Mont-sur-Lausanne et à Renens. Les centres relais Joker sont des lieux d'apprentissage et de rencontre, hébergés par un partenaire social (Caritas Vaud, par exemple) et équipés de matériel informatique et de connexions à Internet. Ils sont ouverts au public et permettent aux nouveaux utilisateurs des outils informatiques d'échanger leurs expériences. Un animateur accueille les visiteurs, répond à leurs questions et les aide dans leur apprentissage. Aussi régulièrement que possible, Joker met à disposition des centres relais un formateur spécialisé.

Concernant l'obtention d'une adresse électronique de type «*bibi@lausanne.ch*», la Municipalité estime qu'elle pourrait entraîner des dérives, ce type d'adresses ayant un caractère officiel. Elle relève parallèlement que le fournisseur d'accès Citycable créé par la Ville de Lausanne en 2005 dispose aujourd'hui d'une excellente notoriété. Par sa politique de proximité, Citycable a créé une association d'idées forte entre agglomération lausannoise et adresses de type «*bibi@citycable.ch*». Cette assimilation entre le fournisseur d'accès et sa zone de desserte va dans le sens de l'intégration souhaitée par le motionnaire: l'utilisation d'une adresse «*bibi@citycable.ch*» permet déjà de renforcer «le sentiment d'appartenance à notre collectivité».

3.2 Postulat de M. Montangero

M. Montangero demande que la Municipalité étudie la possibilité d'offrir un accès Internet à bas prix, sans limite de consommation, pour un usage courant minimal ne nécessitant qu'un débit modeste (traitement des courriels et navigation web de base). Le postulat relève que des concurrents offrent déjà ce type de prestation à bas prix, mais avec une limite de consommation au-delà de laquelle chaque minute de dépassement est lourdement facturée.

La Municipalité relève que le tarif City Base a été créé pour répondre au besoin qu'évoque le postulat, bien avant que celui-ci n'ait été déposé. City Base permet d'obtenir une connexion permanente, sans limite de consommation, pour Fr. 240.– par année (Fr. 300.– avec la location du modem), soit Fr. 20.– par mois (Fr. 25.– avec le modem). Aucun opérateur ne propose une offre de base aussi avantageuse. Le premier tarif de Swisscom pour une connexion sans limite de consommation coûte plus du double, soit Fr. 588.– par année ou Fr. 49.– par mois (modem inclus). La différence est plus que notable: Fr. 288.–!

La Municipalité estime que si le tarif est un élément non négligeable – d'où la création du tarif City Base – il n'est pas l'élément décisif pour l'accès aux technologies de l'information: l'abonnement à Internet est en effet l'aboutissement d'un processus qui passe d'abord par l'accès à un ordinateur et à une formation aux outils informatiques.

Enfin, la Municipalité rappelle que la Loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) du 19 décembre 1986 condamne la pratique du *dumping*. Proposer un prix d'abonnement inférieur au prix de revient serait illégal³.

4. Propositions de la Municipalité

4.1 Le projet Joker

4.1.1 Contexte et organisation

Le projet Joker est parti du constat que «dans un contexte d'informatisation croissante de la société, l'Internet est devenu un canal majeur de diffusion de l'information, tant pour les structures privées que pour les collectivités publiques» mais que «l'accessibilité de cette information est soumise à certains prérequis dont chacun ne dispose pas forcément: avoir un minimum de connaissances informatiques, un ordinateur en bon état et une connexion Internet. Le projet Joker vise précisément à fournir ces conditions minimales aux seniors (dès 50 ans) et aux personnes défavorisées. En s'appuyant entre autres sur le recyclage du matériel informatique, la réinsertion de personnes en difficulté, la formation de personnes en recherche d'emploi et la diminution de l'exclusion d'une partie de la population, ce projet intègre les trois dimensions du développement durable.»⁴

³LCD, art. 3, lettre *f*: agit de façon déloyale celui qui, notamment «offre, de façon réitérée, au-dessous de leur prix coûtant, un choix de marchandises, d'œuvres ou de prestations et met cette offre particulièrement en valeur dans sa publicité, trompant ainsi la clientèle sur ses propres capacités ou celles de ses concurrents; la tromperie est présumée lorsque le prix de vente est inférieur au prix coûtant pour des achats comparables de marchandises, d'œuvres ou de prestations de même nature; si le défendeur peut établir le prix coûtant effectif, celui-ci est déterminant pour le jugement.»

⁴Présentation du projet Joker sur le site internet de l'Etat de Vaud, www.vd.ch

Le projet Joker est piloté par le Canton et développé en collaboration avec plusieurs partenaires sociaux et techniques. La Ville de Lausanne, à travers le programme d'emplois temporaires subventionnés *5D Multimédia et communication web* du Service du travail et de l'intégration, assure la communication du projet Joker : site internet, film promotionnel, plaquettes de présentation. Le concept principal de Joker est de permettre aux bénéficiaires d'accéder aux ressources d'Internet en leur mettant à disposition à bas prix (participation unique de Fr. 200.–, avec réduction possible jusqu'à Fr. 50.–, sur préavis des partenaires sociaux), les ressources suivantes :

- un ordinateur d'occasion équipé de logiciels pour la bureautique et Internet, livré et installé à domicile ;
- une connexion internet à débit illimité et un service d'assistance technique pendant un an ;
- une formation aux outils de base (max. 2 heures) ;
- le libre accès au centre relais Joker proche de leur domicile (lieu de rencontre, de formation et de partage d'expériences) ;
- l'accès à un cours de formation de base en informatique.

Le matériel informatique nécessaire à cette opération est récupéré gratuitement auprès de différentes entreprises et institutions qui renouvellent tout ou partie de leur parc informatique et se défont de leur ancien matériel. Le matériel est nettoyé, contrôlé et rééquipé afin de garantir un standard minimal de qualité aux futurs bénéficiaires. Ces étapes sont conduites dans l'atelier informatique Joker (situé chez Caritas Vaud) par des jeunes adultes en difficulté, des personnes en recherche d'emploi et des stagiaires, sous la supervision d'un encadrant socio-professionnel. Certains travaux nécessitant les compétences de spécialistes sont confiés à une entreprise d'entraînement, qui occupe des informaticiens en situation de recherche d'emploi.

Les demandes d'équipement Joker sont d'abord examinées par les partenaires sociaux du projet (voir annexe), qui sont les mieux à même de juger du bien-fondé de la demande et de l'éligibilité du bénéficiaire. Une fois les demandes validées, les techniciens Joker s'occupent de l'installation du matériel et de la connexion Internet chez le bénéficiaire et lui dispensent une instruction de base. Le projet Joker est dimensionné pour pouvoir parrainer un maximum de deux cents personnes par année.

Joker a tissé un important réseau de partenaires composé d'une soixantaine d'organisations parmi lesquelles figurent Citycable, aux côtés notamment de l'Etat de Vaud, la Loterie Romande, Caritas Vaud, Pro Senectute Vaud, Pro Infirmis Vaud, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), Microsoft Suisse, Cablecom, Bedag, etc.

En dehors du budget de lancement du projet financé par la Loterie Romande et la mise à disposition d'un chef de projet à 60% par le Canton, le projet est entièrement autofinancé par les dons et la vente du surplus des équipements reçus. Le matériel informatique est récupéré gratuitement, les logiciels sont offerts par des sociétés informatiques ou téléchargés gratuitement sur Internet (logiciels libres) et les ressources humaines sont fournies par les différents partenaires du projet (entreprises d'entraînement, programme d'emplois temporaires, jeunes adultes en difficulté).

4.1.2 Proposition de soutien accru

Depuis le début du projet, Citycable participe en proposant à Joker des accès internet selon un contrat spécifique aux conditions avantageuses. La Municipalité propose de renforcer le soutien au projet en prenant entièrement en charge le coût de ce contrat via le fonds pour le développement durable.

Joker est également à la recherche d'un financement pour un poste de formateur. En effet, la formation est un aspect central du projet ; actuellement, elle est assurée par des chômeurs et des bénévoles qui font preuve de suffisamment de pédagogie et de patience pour transmettre des connaissances de base en informatique. Or, il est difficile de trouver ces qualités, ce qui rend le planning de formation relativement aléatoire. Un formateur professionnel permettra d'assurer un suivi plus régulier. Il sera engagé selon un contrat de droit privé, à durée déterminée, directement par l'association Joker. Le formateur assurera avant tout le suivi lors de la prise en main et de la formation de base. Chez les seniors par exemple, c'est une étape extrêmement importante : il s'agit de les aider à dépasser une peur irrationnelle de ne pas savoir ou de ne pas pouvoir. Pour les formations plus pointues, Joker bénéficie de partenariats avec l'Ecole-club Migros, l'Ecole des Arches et Qualilife.

La Municipalité propose de financer la moitié de ce poste de formateur par le Fonds pour le développement durable. Le partenaire officiel de Joker ne serait plus alors Citycable, mais la Ville de Lausanne, qui pourrait figurer, au titre de collectivité publique active dans le suivi du projet, comme parrain aux côtés du Canton sur l'ensemble des documents liés au projet Joker.

4.1.3 Collaboration avec les centres d'animation de quartier

Le formateur sera actif dans les centres relais Joker. Il consacrera également une partie de son activité aux maisons de quartier et aux centres d'animation lausannois intéressés par cette activité. La Maison de quartier de Chailly, qui sera ouverte prochainement et disposera d'une salle pour l'informatique, pourrait servir d'expérience pilote en proposant les services d'un centre relais Joker. Les premiers contacts pris avec les futurs utilisateurs de la Maison de quartier sont positifs⁵.

Joker est à disposition pour fournir gratuitement les ordinateurs des lieux qui s'engagent à fonctionner quelques heures par semaine comme centres relais. Joker est en train de mettre en place un réseau de bénévoles pour assurer une aide à l'utilisation de l'ordinateur dans ces centres. Les maisons de quartier et centres d'animation lausannois qui souhaiteront fonctionner comme centre relais Joker pourront bénéficier de ce type de soutien.

4.1.4 Mise à disposition des apprentis

L'Etat de Vaud et Bedag mettent leurs apprentis informaticiens à disposition de Joker pour un stage de 4 à 6 semaines par année. Ils participent aux différents travaux de l'atelier, aux installations, aux formations des bénéficiaires et au service d'assistance technique.

Cet échange permet aux apprentis de fréquenter un autre lieu de travail, de compléter leur formation et d'être sensibilisés à l'action sociale. Il représente un atout dans leur formation. Les apprentis des SIL participeront à ce stage en 2009. L'intérêt de poursuivre et de développer cette expérience sera évalué après ce premier stage.

5. Aspects financiers

5.1 Financement par le Fonds pour le développement durable

Les mesures proposées dans ce préavis entrent parfaitement dans le périmètre d'action du fonds pour le développement durable. Il est en effet notamment destiné à financer des actions relevant de projets de la Municipalité dans le domaine « des mesures permettant une meilleure intégration sociale par le biais de la formation et de l'accès à la formation » (*Règlement sur le Fonds pour le développement durable*, art. 1, lettre A, lettre s).

5.2 Crédit d'investissement sollicité

Le coût du contrat entre Citycable et Joker est fonction du nombre de bénéficiaires, mais se monte à un maximum de Fr. 26'000.– par an. Le poste de formateur à 50% est estimé à Fr. 60'000.– par an, charges sociales comprises. La Municipalité sollicite un financement sur deux ans :

Contrat avec Joker sur deux ans (y compris TVA)	52'000.–
Poste de formateur à 50% pour deux ans (y compris charges sociales)	120'000.–
Total	172'000.–

Le soutien annuel à Joker – Fr. 86'000.– maximum – entre dans les compétences d'attribution de la Municipalité. Dès lors, sur la base du rapport d'activité, le soutien financier du Fonds à Joker sera reconduit d'année en année par la Municipalité. Pour ne pas précariser le poste de formateur, la Municipalité s'engage toutefois à décider de prolonger son soutien par tranche de deux ans.

5.3 Conséquences sur le budget et sur le personnel

Le soutien accru à Joker étant financé par le Fonds pour le développement durable, il ne se répercute pas dans le compte de fonctionnement de la Ville.

Les mesures présentées dans ce préavis n'ont pas d'impact sur le personnel de la Ville.

⁵Le projet Joker a été présenté le 7 avril 2008 à la Commission des utilisateurs de la Maison de quartier de Chailly, qui assure le suivi du projet avant la nomination du Conseil de maison. La Commission s'est montrée intéressée par le projet, mais a souhaité laisser la décision d'une mise en œuvre au futur Conseil de maison, qui sera formé prochainement.

5.4 Plan des investissements

Au moment de la réalisation du plan des investissements, la réponse aux postulats de MM. Bron et Montangero n'était pas encore finalisée. Ce projet ne figure pas au plan des investissements.

6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2008/22 de la Municipalité, du 23 avril 2008 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de M. Alain Bron «Nouvelles technologies de l'information pour tous» ;
2. de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de M. Stéphane Montangero «Internet pour toutes et tous» ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant maximum de Fr. 172'000.– sur le Fonds du développement durable pour soutenir le projet Joker durant deux ans.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

7. Annexe

7.1 Partenaires centres relais

Les partenaires suivants hébergent un centre relais Joker :

Commune de Lausanne

- Caritas Vaud
- EMS La Rozavère
- EMS Mont-Calme
- Forum des étrangères et étrangers de Lausanne (FEEL)
- Management Training
- Mozaïk – Appartenances
- Centre d'animation de Grand-Vennes
- Maison de quartier de Chailly (expérience pilote en cours de préparation)
- Autres centres d'animation lausannois : à évaluer

Commune du Mont-sur-Lausanne

- EMS La Paix du Soir

Commune de Renens

- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

Autres régions du Canton

- Centre d'animation jeunesse d'Aubonne et environs
- Espace Femmes Riviera (Appartenances)
- Fondation Defitech (Morges)

7.2 Partenaires prescripteurs

Joker a tissé un réseau de partenariat avec plusieurs organismes sociaux pour remplir le rôle de prescripteur qui enregistre et valide les demandes d'équipement directement dans la base de données Joker. A l'heure actuelle, un accord de partenariat a été signé avec les organismes suivants :

- Association de défense et de loisirs pour retraités et futurs retraités (AVIVO Lausanne)
- Association de défense et de loisirs pour retraités et futurs retraités (AVIVO Vaud)
- Association lausannoise pour la santé et le maintien à domicile (ALSMAD)
- Bourse à travail
- Bureau Service Handicap (BSH)
- Caritas Vaud
- Centre d'études et de formation intégrée du Léman (CEFIL)
- Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR)
- Centre social protestant (CSP)
- Centre social régional (CSR) de Lausanne
- Connaissance 3
- Coopérative Médiane Epidorge
- Espace Femmes Riviera (Appartenances)
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Fondation Defitech
- Forum des étrangères et étrangers de Lausanne (FEEL)
- Groupe romand d'accueil et d'action psychiatrique (GRAAP)
- Management Training
- Mouvement des aînés (MDA)
- Mozaïk (Appartenances)
- Office régional de placement (ORP) de Lausanne
- Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO)
- Point d'Appui
- Pro Infirmis Vaud
- Programme d'emploi temporaire d'insertion de l'Administration cantonale vaudoise
- Pro Senectute Vaud
- Torop Sàrl

Rapport

Membres de la commission : M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur, M^{me} Nicole Graber (Les Verts), M. Albert Graf (UDC), M^{me} Nicole Grin (LE), M. David Payot (AGT), M. Charles-Denis Perrin (LE), M. Roland Rapaz (Soc.), M. Vincent Rossi (Les Verts), M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.).

Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

Rapport photocopié de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur : – Composée de MM. et M^{mes} Francisco Ruiz Vazquez, Roland Rapaz (en remplacement de M^{me} Sylvie Favre Truffer), Charles-Denis Perrin, Nicole Grin, Nicole Graber (en remplacement de M. Giampiero Trezzini), Vincent Rossi, David Payot, Albert Graf (en remplacement de M. Denis Pache) et du soussigné comme président et rapporteur, la commission chargée de l'examen du préavis cité en titre s'est réunie dans les locaux des Services industriels le 11 juin 2008 de 8 h à 10 h. M. Marc-Olivier Buffat était absent.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées respectivement par M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, et M^{me} Papaux, cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, M. Pierre-Alain Steffen, ingénieur EPF au Service multimédia, et M. Nicolas Waelti, adjoint administratif au Service du développement stratégique, en charge des notes de séance et chaleureusement remercié pour ce travail.

Ce préavis répond à deux interventions de deux conseillers communaux visant à lutter contre la fracture numérique par l'instauration d'une série de mesures : accès facilité à l'Internet (gratuit par des bornes Wi-Fi ou par un abonnement à domicile à bas prix), création de lieux spécialisés dans des bâtiments de la Ville, mise à disposition d'une adresse internet.

Dans son préavis, la Municipalité énonce qu'elle préfère éviter une mesure qui n'agirait que sur les tarifs puisque cette solution poserait des problèmes d'ordre juridique et économique (*dumping*). Elle propose de donner la possibilité à des bénéficiaires clairement identifiés d'obtenir un ordinateur, un accès à l'Internet pour une année, et une formation de base, le tout pour une somme modique. Pour réaliser cet objectif, la Municipalité propose d'intensifier le partenariat avec l'association Joker.

Dans la discussion générale, le débat a permis d'aborder plusieurs questions. Il est d'abord relevé que les difficultés d'accès à de nouvelles technologies trouvent leur origine dans l'existence de problèmes sociaux mais aussi dans des motifs liés aux générations, par exemple. A cet égard, Joker répond à un réel besoin. Toutefois, un commissaire regrette que le préavis n'ait pas intégré des locaux publics dans

l'offre de l'Internet, notamment par la mise à disposition de lieux dans les bibliothèques. Il est répondu qu'une première expérience va se dérouler à la Maison de quartier de Chailly puisqu'une salle d'informatique sera prévue avec la bibliothèque. La Municipalité est prête à encourager cette approche par les Maisons de quartier et les centres d'animation, mais elle ne pourra l'imposer : aux utilisateurs de ces lieux de se déterminer.

La question de la tarification est aussi discutée. Un commissaire estime peu judicieux d'adopter un système où les prestations de base de la collectivité seraient facturées de manière différenciée selon les groupes sociaux. Un autre commissaire s'interroge sur le fait que les bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI obtiennent la gratuité du télé-réseau mais pas de l'Internet. Il est répondu que ces personnes pourront voir leur participation diminuée de Fr. 200.– à Fr. 50.– sur demande de l'organisme prescripteur. Joker refuse le principe de gratuité, estimant que le bénéficiaire doit s'impliquer, même modestement. Un autre commissaire constate que ce renoncement force les personnes concernées à déposer une demande et à présenter à un tiers leurs difficultés, ce qui peut rendre leur requête difficile. Un commissaire rétorque qu'il n'y a rien de gratuit et qu'il y a toujours quelqu'un qui doit payer. La réplique fuse : il existe des prestations gratuites puisque la Ville fournit des accès libres en Wi-Fi en certains endroits. Le même commissaire ajoute que rien n'empêcherait que les bibliothèques en fassent de même. Quant à l'argument du prix et du coût, il convient de l'analyser sous l'angle de la solidarité : ceux qui disposent de ressources paient pour que ceux qui en sont privés puissent bénéficier de certaines prestations. La Municipalité répond que les Services industriels sont des acteurs commerciaux et non pas culturels ou sociaux. Par ailleurs, les accès Wifi ont été conçus pour améliorer la visibilité touristique et l'attractivité de Lausanne.

Après cette mise en bouche, le préavis a été discuté par le menu. Les éléments saillants de la discussion sont résumés ci-après.

Concernant le chapitre 3, contact a été pris avec les deux initiants pour qu'ils expriment un avis sur le rapport-préavis. Globalement satisfaits, ils ont réagi sur deux points. En premier lieu, ils regrettent que les opérateurs, y compris Citycable, améliorent sans cesse les prestations en conservant le même prix alors qu'il devrait être intéressant économiquement de maintenir les prestations, voire de les limiter, et d'en baisser les prix (puisque avec l'abonnement au télé-réseau, l'Internet revient à Fr. 45.– par mois sauf pour les personnes au bénéfice des prestations complémentaires). Ils ont indiqué à titre de solutions possibles que la Ville de Paris achetait des accès internet basiques au coût marginal sur appel d'offres auprès des opérateurs actifs dans la capitale et les mettait à disposition des utilisateurs défavorisés pour le prix symbolique de 1 euro. Leur seconde réserve touche les lieux de formation qu'ils auraient souhaités plus accessibles. Les précisions au sujet des maisons de

quartiers données en commission sont toutefois de nature à lever cette réserve.

Selon la Municipalité, il n'est pas envisageable de proposer des abonnements encore moins chers sans pénaliser les infrastructures du réseau, qui doivent être rétribuées pour être entretenues. Citybase propose 5 abonnements dont les vitesses varient de 800 à 15'000 kb/s. Elles augmentent d'environ 20% tous les 6 mois. Le premier abonnement – Citybase à Fr. 20.– par mois – répond à une demande et permet d'éviter les offres de certains concurrents à l'abonnement moins onéreux mais au système de suppléments piégeant financièrement. Le prix proposé pour les accès fournis à Joker correspond à la moitié du prix d'un abonnement Citybase et comprend de nombreuses prestations.

A la question d'une commissaire qui demandait si le financement sera assumé par le budget après les deux ans pour lesquels il est sollicité par le préavis, M. le municipal indique qu'il est prévu que le fonds du développement durable assure de manière pérenne ce financement.

Le projet Joker est prévu pour 200 personnes par année. Plusieurs commissaires ont posé des questions sur le dimensionnement du projet et sur la communication qui l'entoure. Certains estiment que la demande va dépasser l'offre et qu'il sera alors nécessaire d'adapter les ressources de Joker tant du point de vue de la capacité de l'atelier, des installateurs que des postes de formateur. M. le municipal répond qu'il sera alors de la responsabilité de Joker de se tourner vers ceux qui financent l'association pour faire état de ce succès et de ce qu'il implique financièrement. Un commissaire relève que la Ville compte actuellement environ 7500 bénéficiaires des prestations complémentaires et qu'il serait opportun de leur proposer un accès gratuit à Internet. M. le municipal le rend attentif au coût de cette proposition et à sa difficulté de mise en œuvre notamment du point de vue de la protection des données.

En matière de diffusion de l'information, les organismes prescripteurs indiqués en annexe du préavis en sont le principal vecteur. Joker est une aide, un secours qui n'a pas à se vendre sur le marché par de la publicité. L'information doit être visible dans des lieux spécifiques, ciblés en fonction des bénéficiaires à atteindre. En outre, des flyers seront mis à disposition dans les centres socioculturels et les Maisons de quartiers.

A l'issue de ces échanges, la discussion n'est plus demandée et il est procédé au vote séparé des conclusions: elles sont acceptées chacune à l'unanimité.

Le président: – Monsieur Ghelfi, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – Merci. J'ouvre la discussion sur ce préavis, globalement.

Discussion générale

M. David Payot (AGT): – Ce rapport-préavis entérine une action positive, le soutien aux services de Joker, en particulier en matière de formation à l'informatique. Ce point mérite d'être soutenu.

D'autres aspects progressent moins, et d'abord l'offre d'un matériel informatique à prix abordable, Joker étant déjà très chargé sur ce plan. Un autre point important est l'accès à Internet.

Aux initiatives de MM. Bron et Montangero, le rapport-préavis oppose des arguments de faisabilité ou d'adaptation aux buts visés; il se montre toutefois timide pour proposer une alternative permettant un accès internet financièrement abordable pour toutes et tous. Une mesure paraît possible, elle se pratique déjà: c'est l'accès gratuit au réseau Citycable, offert pour un an aux bénéficiaires de Joker. Pourquoi ne pas le proposer à d'autres revenus modestes, et pourquoi ne pas le proposer plus durablement? Je dépose un postulat dans ce sens, et espère que cela prolongera les initiatives de MM. Bron et Montangero.

M. Roland Rapaz (Soc.): – Bien que la Municipalité ne soit pas entrée entièrement dans les vues de MM. Bron et Montangero, le groupe socialiste acceptera les conclusions de ce préavis.

Avec leur initiative, MM. Bron et Montangero comptaient contribuer à réduire ce qu'on appelle communément la fracture numérique. Ils proposaient entre autres trois mesures pour permettre l'accès d'Internet au plus grand nombre de personnes. Un accès à Internet matériellement et financièrement facilité, une multiplication des lieux d'accueil disposant de l'accès à Internet, et la mise à disposition d'une adresse internet. La Municipalité ne répond qu'en partie à ces demandes. En effet, faisant état de difficultés financières et juridiques, elle dit ne pas pouvoir entrer en matière sur une offre internet à bas prix, voire gratuite. Nous le regrettons, car nous continuons de penser qu'il devrait être possible d'offrir à travers Citycable une prestation internet basique pour un prix modeste. Nous regrettons également que la Ville n'ouvre pas plus de lieux publics avec accès à Internet, tels que les bibliothèques municipales par exemple. En revanche, nous saluons le projet de la Municipalité d'intensifier le partenariat avec l'association Joker, dans le but de donner la possibilité à des bénéficiaires d'obtenir un ordinateur, un accès pour Internet d'une année et une formation de base à un prix très modique. L'association Joker, si on lui en donne les moyens, accomplira certainement un excellent travail en la matière. C'est pourquoi nous accepterons les conclusions de ce préavis et nous vous invitons à faire de même.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – Je vous remercie de votre accueil, soit tacite, soit globalement favorable à ce préavis. J'ai entendu

quelques «oui, mais...» et je choisis d'entendre surtout le «oui», tout en sachant qu'un «mais» a aussi été formulé. A l'égard de ce «mais», je me permets un petit commentaire.

Il nous a semblé important de formuler une politique un peu intégrée. Pour réduire la fracture numérique, il ne suffit pas d'offrir une prestation qui consiste en un accès à Internet à très bas prix ou gratuit. Cette prestation existe déjà, elle est à très bas prix. Elle est probablement à un prix que certains intervenants trouvent insuffisamment bas. Mais évidemment, ce n'est pas le seul moyen d'une lutte efficace contre la fracture numérique. Il nous paraît important que pour diminuer cette fracture, les gens n'aient pas seulement un abonnement gratuit, mais aient un équipement internet et une formation aux langages qui y sont liés. C'est la raison de l'action intégrée en association à Joker, qui permet de recevoir une formation grâce aussi à nos apprentis, de bénéficier d'un équipement et en même temps d'avoir l'accès bon marché, voire gratuit, à Internet. Cette action intégrée nous a paru la plus propre à répondre aux soucis légitimes des conseillers communaux qui s'étaient inquiétés de la fracture numérique. J'apprends maintenant par M. Payot qu'il dépose un nouveau postulat. Nous nous ferons un plaisir de l'étudier et d'y répondre autant que possible dans l'action concertée et intégrée que nous avons mise sur pied selon ce qui est proposé dans ce préavis.

Discussion finale

M. Pierre Santschi (Les Verts): – J'ajoute une remarque après le débat que nous avons eu il y a quelques semaines autour de la réponse à l'interpellation de M^{me} Thorens sur l'utilisation du Fonds pour le développement durable. Nous avons ici la preuve que ce fonds peut vraiment être utilisé pour tout ce qui pourrait être couvert par le budget standard. Il n'entraîne sûrement pas dans les buts des initiants du concept de développement durable qu'on l'instrumentalise pour suppléer au budget. Je n'ai pas préparé d'amendement, je ne m'opposerai pas à ces Fr. 172'000.–, mais je demande qu'on vote ce montant séparément, parce que j'ai l'intention de m'abstenir sur ce point.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – Il me reste à rappeler, au nom de la Municipalité, que c'est le Conseil communal qui a voté le Règlement du Fonds pour le développement durable. Ce règlement, qui a certes subi des adjonctions successives, implique les trois pôles du développement durable, c'est-à-dire le pôle social, le pôle économique et le pôle environnemental. Le Conseil communal ayant voté ce règlement, la Municipalité est soucieuse que les actions qu'elle vous propose y soient strictement conformes. Je peux vous assurer que certains municipaux, en particulier celui qui vous parle, auraient beaucoup d'idées supplémentaires sur l'utilisation du Fonds pour le développement durable. Mais ses collègues lui objectent que ça n'est pas dans le règlement! Ce que je respecte profondément...

Le président: – Merci, Monsieur Pidoux. La discussion continue. Elle n'est plus demandée. Elle est close. Que la volonté de M. Santschi soit faite, nous voterons ces conclusions séparément. Je vous fais voter la première conclusion à main levée, si vous n'y voyez d'inconvénient, il n'y a pas eu de demande pour un vote nominal. La première conclusion est

1. *de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la Motion de M. Alain Bron, «Nouvelles technologies de l'information pour tous»;*

Celles et ceux qui acceptent cette conclusion le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, vous prenez acte de la réponse de la Municipalité à la motion Alain Bron.

2. *de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de M. Stéphane Montangero «Internet pour toutes et tous»;*

Celles et ceux qui suivent l'avis de la commission le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? C'est aussi à l'unanimité que vous acceptez de prendre acte de la réponse municipale à la motion de M. Montangero.

3. *d'autoriser la Municipalité à prélever un montant maximum de Fr. 172'000.– sur le Fonds pour le développement durable pour soutenir le projet Joker durant deux ans.*

Celles et ceux qui acceptent la conclusion de la commission le manifestent en levant la main. Avis contraires? Deux avis contraires. Abstentions? Quatre abstentions. Vous avez accepté de prélever sur le Fonds pour le développement durable la somme de Fr. 172'000.–, ce point de l'ordre du jour est donc liquidé. Merci, Monsieur le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2008/22 de la Municipalité, du 23 avril 2008;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. *de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de M. Alain Bron «Nouvelles technologies de l'information pour tous»;*

2. *de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de M. Stéphane Montangero «Internet pour toutes et tous»;*

3. *d'autoriser la Municipalité à prélever un montant maximum de Fr. 172'000.– sur le Fonds du développement durable pour soutenir le projet Joker durant deux ans.*

Le président : – Je vous propose de nous interrompre là, puis de reprendre nos travaux à 20 h 25. Merci, et à tout à l'heure.

La séance est levée à 19 h 55.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16